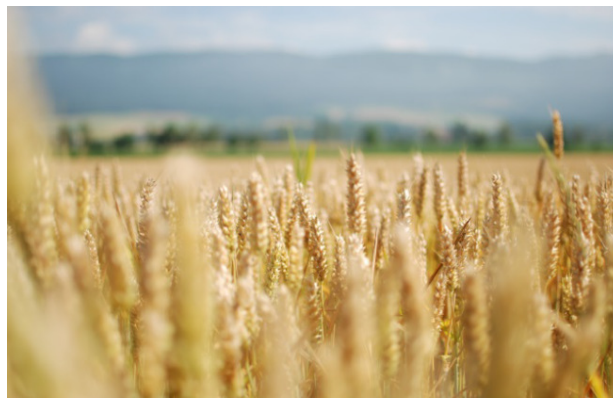


ASSOCIATION DES GROUPEMENTS ET ORGANISATIONS ROMANDS DE L'AGRICULTURE



RAPPORT ANNUEL 2016

www.agora-romandie.ch



Images illustrant l'étude réalisée par la HAFL : « Stratégies d'avenir pour une agriculture romande dynamique »

TABLE DES MATIERES

Message de Laurent Tornay	4
--	----------

Activités de l'association

1. ORGANES	5
1.1 BUREAU.....	5
1.2 COMITE	5
1.3 ASSEMBLEE DES DELEGUES	6
1.4 CONFERENCE DES DIRECTEURS DES CHAMBRES D'AGRICULTURE ROMANDES.....	6
1.5 SECRETARIAT	7
2. DOSSIERS POLITIQUES ET ECONOMIQUES	7
2.1 CONSULTATIONS ET AUDITIONS	7
2.1.1 Enveloppes financières agricoles 2018 – 2021	8
2.1.2 Programme de stabilisation 2017 – 2019	8
2.1.3 Train d'ordonnances agricoles 2016.....	8
2.1.4 Plan d'action « Produits phytosanitaires »	9
2.2 POLITIQUE AGRICOLE	9
2.2.1 Rapport agricole 2016.....	9
2.2.2 Rapport de situation de l'USP	10
2.2.3 Initiative pour la sécurité alimentaire.....	10
2.2.4 Initiatives agricoles.....	10
2.2.5 20 ans des PER	11
2.2.6 Imposition des immeubles agricoles.....	11
2.2.7 Finances fédérales.....	11
2.3 UNION SUISSE DES PAYSANS	12
2.4 CONFERENCE DES CHEFS DE SERVICE DE L'AGRICULTURE DES CANTONS ROMANDS ET DU TESSIN (CCSAR)	12
2.5 ASSAF-SUISSE.....	12
3. COMMUNICATION ET PROMOTION	13
3.1 « PROCHES DE VOUS. LES PAYSANS SUISSES »	13
3.2 BRUNCH A LA FERME DU 1ER AOUT 2016	14
3.3 AGRI	14
3.4 AGIR	15
3.5 LES MAGICIENS DE LA TERRE	15
3.6 AGRIVIVA	15
3.7 AGRO MARKETING SUISSE (AMS)	16
3.8 PAYS ROMAND – PAYS GOURMAND (PR-PG).....	16
3.9 SALON SUISSE DES GOUTS ET TERROIRS, BULLE.....	17
3.10 LES PARCS SUISSE : LABEL PRODUIT	17
3.11 AMTRA.....	17
4. PRODUCTIONS ET MARCHES	18
4.1 ANNEE AGRICOLE 2016.....	18
4.2 MARCHE LAITIER	18
4.3 PRODUCTION ANIMALE	18
4.4 IP-SUISSE, LAUSANNE	19
4.5 RENCONTRE AVEC FENACO.....	20
4.6 FPVS.....	20

4.7	VITIPLANT	20
4.8	SWISSBEEF ROMANDIE	21
4.9	PIOCH.....	21
5.	FORMATION PROFESSIONNELLE.....	21
5.1	AGRIALIFORM.....	21
5.2	AGRISKILLS 2016	23
5.3	FORMATION PROFESSIONNELLE SUPERIEURE.....	24
5.3.1	Direction romande des examens professionnels d'agriculteur et des examens professionnels supérieurs d'agriculteur et de paysanne	24
5.3.2	Direction romande des examens professionnels et professionnels supérieurs pour les branches spéciales de l'agriculture	28
5.3.3	Direction romande des examens de paysanne	30
5.4	AMASR	31
5.5	COMMISSION DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE	31
5.6	CONFERENCE DES DIRECTEURS DES ECOLES DES METIERS DE LA TERRE ET DE LA NATURE....	32
5.7	COMMISSION ROMANDE DE PEDAGOGIE (CRP)	32
5.8	MANDAT FORMATION PROFESSIONNELLE DE LA FEDERATION SUISSE DES VIGNERONS.....	33
5.9	MANDAT FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'ASSOCIATION SUISSE DU COMMERCE DES VINS	34
5.10	COMMISSION ROMANDE DES COURS INTERENTREPRISES (CIE) POUR LES BRANCHES SPECIALES DE L'AGRICULTURE	35
6.	AUTRES THEMATIQUES	35
6.1	ETUDE SUR L'AGRICULTURE ROMANDE.....	35
6.2	AGRITOP	36
6.3	FONDSSUISSE.....	36
6.4	AIASR	37
6.5	MAISON DU PAYSAN.....	37
6.6	AUTRES ACTIVITES.....	37
7.	PROGRAMME D'ACTIVITES 2017	38
	ACTIVITES D'AGORA.....	39
	ORGANISATIONS MEMBRES	41
	ORGANES : COMITE ET COMMISSIONS	43
	SECRETARIAT D'AGORA.....	47
	PROCES-VERBAL DE L'AG 2016.....	48

Message du Président

Les effets de la PA 2014 – 2017 accentuent la mutation de l'agriculture sur le plan national, et également sur le plan romand. De part la structure des exploitations, la forte présence des produits AOP/IGP, des marques régionales et des autres labels, la bonne dotation en industries de transformation ainsi qu'une bonne cohésion entre les acteurs de la plupart des filières, l'agriculture romande possède les bases nécessaires pour y faire face de manière proactive. Ainsi, l'augmentation des exigences écologiques, qui paraissait fort ambitieuse, a été rapidement adoptée par les agriculteurs, ces derniers fournissant des produits de qualité de plus en plus reconnus par les consommateurs. Enfin, la mise en œuvre du *Swissness* devrait renforcer la notoriété de la production indigène.

La PA 2018 – 2021 suivra cette tendance avec des modifications limitées aux ordonnances. Le contre-projet direct à l'initiative pour la sécurité alimentaire, qui en reprend à plus de 80 % les éléments prépondérants, sera une pierre d'achoppement pour l'agriculture indigène de proximité en permettant l'inscription dans la Constitution de la sécurité alimentaire.

Un autre dossier d'importance vis-à-vis de la politique fédérale est l'imposition des immeubles agricoles. Afin que les familles paysannes ne soient pas préteritées, il est nécessaire que le Parlement trouve une solution permettant de rétablir l'équité avec les PME.

Le marché du lait reste malheureusement le sujet de préoccupation principal avec des producteurs de lait d'industrie attendant toujours une amélioration substantielle d'un prix extrêmement bas depuis plusieurs années.

La couverture des frais d'exploitation n'est de loin plus effective et, au moment où, dans les pays voisins, le prix s'est bien raffermi, nos producteurs sont en droit d'obtenir également une amélioration. Un meilleur partage de la valeur ajoutée pour ce produit important pour la Suisse doit être rapidement pris en compte. La Suisse, pays d'herbage, procure au cheptel laitier une nourriture d'une excellente qualité que les consommateurs savent apprécier. Une meilleure adéquation entre l'offre et la demande sera l'une des clés indispensable à la réussite.

De façon générale, l'agriculture romande, propice aux grandes cultures et aux cultures spéciales, avec une mentalité latine sachant s'adapter de façon rapide à des changements, a de belles cartes en main pour faire face à l'avenir.

Laurent Tornay
Président d'AGORA

Activités de l'Association

1. Organes

1.1 Bureau

Le bureau s'est réuni à 2 reprises sur l'année 2016 afin notamment de faire le bilan de la participation du président et du premier vice-président aux séances de la Conférence des directeurs, d'étudier une adaptation des indemnités versées aux membres du comité et des différentes commissions d'AGORA, de fixer les salaires du personnel 2017 et de discuter du calendrier 2017.

1.2 Comité

Outre ses séances ordinaires, le comité a eu l'occasion de découvrir en primeur les conclusions de l'étude sur l'agriculture romande (voir pt. 6.1) et surtout d'y sélectionner les mesures prioritaires. Cette journée thématique, qui s'est déroulée le 23 mars à Delémont, a également été l'occasion de marquer le coup du changement à la tête du comité puisqu'il s'agissait de la dernière fois que Philippe Jeannerat présidait.

A part l'étude sur l'agriculture romande, le comité a traité les points suivants lors de 4 séances ordinaires tenues en 2016.

En mars, il a notamment

- accepté les comptes 2015, le budget 2016 et préparé l'assemblée des délégués
- pris position contre les économies prévues pour le budget agricole dans le cadre du programme de stabilisation 2017 – 2019 des finances de la Confédération (voir pt. 2.1.2)
- analysé le train d'ordonnances agricoles 2016 (voir pt. 2.1.3)

En juin, il a notamment

- décidé de créer un groupe de travail chargé de proposer des solutions permettant d'améliorer la valeur ajoutée de la production laitière romande (voir pt. 4.2)
- pris position dans le cadre de la consultation interne à AgriAliForm concernant la révision partielle de la formation professionnelle initiale (voir pt. 5.1)
- pris connaissance de la forte augmentation depuis 2014 des contributions au fonds de formation d'AgriAliForm et décidé d'exiger une remise à plat du système de calcul de celles-ci (voir pt. 5.1)
- décidé de revendiquer la présidence d'AgriAliForm lors du remplacement de Walter Willener en novembre 2016
- nommé pour quatre ans les membres des commissions internes à AGORA, soit la commission CFC agricole et la commission romande des CIE pour les cultures spéciales
- préavisé positivement la demande d'adhésion de l'antenne romande de BioSuisse
- décidé de ne pas prendre position sur l'initiative populaire « Economie verte »

En septembre, il a notamment

- décidé de proposer Loïc Bardet comme candidat à la présidence d'AgriAliForm
- pris position sur le projet de Plan d'action sur les produits phytosanitaires (voir pt. 2.1.4)
- nommé Laurent Tornay comme représentant d'AGORA à la Chambre suisse d'agriculture et Laurent Tornay et Loïc Bardet comme délégués d'AGORA auprès de l'USP
- décidé d'adhérer à la nouvelle association « Stratégie qualité »
- adopté le calendrier des séances 2017

En décembre, il a notamment

- pris connaissance de l'échec du groupe de travail « lait » à proposer des solutions permettant une amélioration de la valeur ajoutée au niveau romand
- fait le point concernant les travaux parlementaires sur l'initiative pour la sécurité alimentaire et décidé de nommer Loïc Bardet comme coordinateur de la campagne en Suisse romande (voir pt. 2.2.3)
- pris position sur le projet de remplacement des mesures liées à la loi chocolatière
- adopté une revalorisation des indemnités de séances pour les membres du comité et des commissions dès 2017
- accepté que les invitations et la transmission des documents se fassent dorénavant par voie électronique
- rencontré une délégation de fenaco afin de pouvoir échanger sur les préoccupations respectives (voir pt. 4.5)

1.3 Assemblée des délégués

Comme d'habitude, les 3 « A » (AGORA, AGIR, AGRI) ont tenu leurs assemblées le même jour, soit le 8 avril 2016 à Grandson. Pour AGORA, le procès-verbal figure dans le présent rapport et il faut relever, outre le vote d'une résolution sur le marché laitier, le renouvellement du comité avec notamment, comme le veut le tournoi établi par les statuts, un changement à la présidence. Ainsi, Laurent Tornay, vice-président de la Chambre valaisanne d'agriculture, a succédé à Philippe Jeannerat, président de la Chambre jurassienne d'agriculture. Enfin, plusieurs membres du comité ne se sont pas représentés et ont été remplacés. Il s'agit de Marc Frutschi (remplacé par Stéphane Rosselet), de Jean-Marc Fallet (remplacé par Yann Huguelit), d'Yves Pellaux (remplacé par Claude Baehler) et de Tony Stämpfli (remplacé par Martin Pidoux). Un grand merci à chacun d'entre eux pour leur engagement durant toutes ces années. Walter Willener est lui aussi remercié pour ses nombreuses années au service de l'agriculture romande et se voit remettre un toupin aux couleurs d'AGORA

1.4 Conférence des directeurs des Chambres d'agriculture romandes

La Conférence s'est réunie à 10 reprises en 2016, dont 2 jours dans la Haute-Broye.

Parmi les thèmes traités dans plusieurs séances, il faut mentionner

- l'initiative de l'USP pour la sécurité alimentaire (voir pt. 2.2.3)
- l'étude sur l'agriculture romande (voir pt. 6.1)
- les finances de la Confédération (voir pt. 2.2.7)
- l'imposition des immeubles agricoles (voir pt. 2.2.6)
- les consultations en cours (voir pt. 2.1)

Par ailleurs, la Conférence a notamment discuté

- des réflexions en cours concernant l'évolution de la valeur de rendement
- des marchés agricoles problématiques, notamment le secteur laitier
- des questions liées aux contributions au fonds de formation d'AgriAliForm, y compris celles liées aux détenteurs de chevaux
- de la restructuration d'Agroscope
- des difficultés financières d'Agridea
- des réflexions liées à l'avenir des agences LID et AGIR
- de la modification de la pratique en matière de ristourne sur les carburants
- de la saisie des données par les agriculteurs
- de la présence agricole dans les médias

- de la participation des femmes dans les organisations agricoles
- de la prévention des suicides dans l'agriculture
- de la main-d'œuvre agricole
- de la libéralisation du commerce mondial

Enfin, plusieurs personnalités ont été reçues lors d'une ou l'autre séance :

- Eric Jordan, directeur de Prolait
- Philippe Gruet, producteur de lait à Sermuz (VD)
- Martin Pidoux, professeur à la HAFL et responsable de l'étude sur l'agriculture romande
- Pascal Krayenbühl, chef de service (FR) et délégué de la CCSAR dans le cadre de l'étude sur l'agriculture romande
- Stéphane Teuscher, directeur de ProConseil et représentant d'AGORA au comité d'Agridea
- Walter Willener, président d'AgriAliForm
- Martin Schmutz, gérant d'AgriAliForm
- Jacques Demierre, gérant d'IP-Suisse Romandie
- Philippe Bardet, directeur de l'Interprofession du Gruyère
- Daniel Arni, secrétaire de fondssuisse
- Jürg Guggisberg, responsable produits chez Identitas
- Laurianne Altwegg, responsable agriculture à la FRC
- Barbara Pfenniger, responsable alimentation à la FRC
- David Ruetschi, gérant de l'ASSAF-Suisse

1.5 Secrétariat

Le secrétariat d'AGORA a connu plusieurs changements au niveau du personnel en 2016

- Mme Nathalie Duc a quitté son poste de secrétaire à 50% à la fin du mois de mars
- En compensation, Mme Oksana Z'Rotz, secrétaire-comptable, a augmenté son temps de travail de 40% à 80% alors que Mme Elodie Freymond, secrétaire, est passée de 40% à 50%
- Au retour de son congé maternité, Mme Elisa Domeniconi a maintenu son taux de 80% mais effectue un jour par semaine sous la forme de télétravail

Un tri ainsi qu'une réorganisation totale des archives ont été effectués par Antoine Briod, stagiaire.

2. Dossiers politiques et économiques

2.1 Consultations et auditions

L'année 2016 a été marquée par de nombreuses consultations et AGORA s'est prononcée sur les objets suivants :

- la demande de réduction du taux de droit de douane pour du lait concentré destiné à la préparation de spécialités de café dans les machines automatiques ; 2^{ème} consultation des organisations et offices fédéraux concernés pour avis
- la modification de l'ordonnance sur les forêts
- la révision des ordonnances concernant la protection des biotopes et des sites marécageux d'importance nationale
- les enveloppes financières agricoles 2018 – 2021

- les instructions pour l'épandage par aéronef de produits phytosanitaires, de biocides et d'engrais
- le programme de stabilisation 2017 – 2019
- le train d'ordonnances agricoles 2016
- la demande de réduction du taux de droits de douane pour les morceaux de la cuisse de bœuf
- la demande de relèvement du taux de rendement pour le blé tendre utilisé pour la fabrication d'amidon
- la révision partielle de la formation professionnelle initiale du champ professionnel de l'agriculture et de ses professions
- l'adaptation de l'ordonnance sur la protection des eaux
- le plan d'action « Produits phytosanitaires »
- la modification de la loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages

2.1.1 Enveloppes financières agricoles 2018 – 2021

Alors que la continuité est prévue au niveau législatif entre les PA 2014 – 2017 et 2018 – 2021, le Conseil fédéral avait mis en consultation une diminution des moyens financiers à disposition de l'agriculture, en particulier pour les paiements directs.

Dans sa prise de position, AGORA a exigé un maintien des différentes enveloppes financières au même niveau que pour la période actuelle, soit 798 millions de francs pour les mesures structurelles, 1'776 millions de francs pour la promotion de la production et des ventes et 11'256 millions de francs pour les paiements directs. Si, au final, lors des débats au Parlement, il a été possible d'obtenir des montants très proches pour les paiements directs et la promotion de la production et des ventes, la réduction du budget alloué aux mesures structurelles n'a pu être évitée et un montant maximal de 563 millions de francs sur quatre ans a été adopté.

2.1.2 Programme de stabilisation 2017 – 2019

Parallèlement aux discussions concernant le crédit-cadre de la PA 2018 – 2021, un programme de stabilisation des dépenses fédérales pour les années 2017 à 2019 a été présenté. Or, malgré le fait que le budget agricole soit resté stable voire ait légèrement diminué ces dernières années, l'agriculture devait être le seul secteur à voir son budget réellement diminuer. Pour les autres, les mesures représentaient uniquement des augmentations moins fortes. Pour l'agriculture, ceci représentait des coupes commençant à 74,6 millions de francs en 2017 et montant progressivement jusqu'à 96,3 millions de francs en 2019. Ce traitement en défaveur de l'agriculture s'explique par les notions de dépenses liées et non liées. Or, au niveau de la politique agricole, très peu de montants sont fixés dans la loi mais le sont uniquement au niveau des ordonnances. Le programme de stabilisation 2017 – 2019 est encore en traitement au Parlement. En l'état, les coupes pour l'agriculture ont pu être ramenées à 10,2 millions de francs en 2017 jusqu'à progressivement 22,7 millions en 2019.

2.1.3 Train d'ordonnances agricoles 2016

Pour la première fois, en 2016, le Conseil fédéral n'a pas présenté deux mais un seul train d'ordonnances agricoles pour toute l'année. Les principales améliorations amenées par ce train d'ordonnances 2016 devaient être liées au chantier des simplifications administratives. Toutefois, force est de constater que l'exercice est loin d'être atteint et que les principales simplifications représentent un progrès pour le travail des administrations mais ne vont en aucun cas améliorer le quotidien des familles paysannes de ce pays. Enfin, une modification du système d'importation des

pommes de terre supprimant la notion de prestation indigène. AGORA s'est opposée à cette modification qui n'a finalement pas été reprise lors de l'adoption du train d'ordonnances le 16 septembre 2016.

2.1.4 Plan d'action « Produits phytosanitaires »

Le 30 juin 2016, l'OFAG a mis en consultation un plan d'action des produits phytosanitaires. Celui-ci fixait les objectifs suivants ainsi qu'une cinquantaine de mesures devant permettre de les atteindre :

- Les risques liés aux produits phytosanitaires sont réduits de moitié grâce à une diminution et à une limitation des applications et grâce à une réduction des émissions.
- La protection actuelle des consommateurs est maintenue ou améliorée.
- Le risque de maladie chronique liée à l'utilisation des produits phytosanitaires pour les utilisateurs professionnels et pour les personnes travaillant par la suite dans des cultures traitées aux produits phytosanitaires est réduit de moitié à long terme.
- La protection des utilisateurs non professionnels contre les produits phytosanitaires est améliorée.
- Les eaux superficielles et souterraines sont protégées des atteintes nuisibles. Les exigences concernant la qualité de l'eau [...] sont respectées.
- Les organismes non-cibles sont protégés efficacement des effets négatifs des applications de produits phytosanitaires. L'utilisation de produits phytosanitaires présentant un potentiel de risque élevé pour les espèces indigènes sauvages et les habitats naturels est réduite.
- L'utilisation des produits phytosanitaires ne présente pas d'inconvénient à long terme sur la fertilité du sol et l'utilisation de produits phytosanitaires présentant un potentiel élevé de risque pour le sol est réduite.
- Des mesures efficaces de protection des végétaux permettent aux exploitations agricoles de produire en ménageant les ressources, de se développer en tant qu'entreprise et de s'orienter sur le marché du point de vue quantitatif et qualitatif.

Dans sa prise de position, AGORA a reconnu la nécessité de se préoccuper des risques liés aux produits phytosanitaires et ceci tant pour les utilisateurs que pour les consommateurs, en passant par l'environnement. Toutefois, il a été rappelé que l'application des produits phytosanitaires est dans bien des cas indispensable et que personne ne traite par plaisir. En outre, AGORA a insisté sur le fait que l'agriculture ne soit pas seule à faire des efforts en matière de diminution des risques liés aux produits phytosanitaires. En effet, d'autres acteurs tels que le secteur de la construction, l'industrie agroalimentaire, les aménagements publics ou les jardins privés représentent des sources très importantes de risques. De plus, ces acteurs n'ont pas forcément eu une formation adéquate ni ne sont soumis aux mêmes contrôles que l'agriculture. Enfin, nous nous sommes opposés à des mesures impliquant de nouvelles contraintes administratives pour les utilisateurs ainsi que celles ayant comme conséquence une augmentation importante des coûts de production (par exemple, une taxe sur les produits phytosanitaires).

2.2 Politique agricole

2.2.1 Rapport agricole 2016

Pour rappel, depuis 2015, ce rapport n'est plus publié en version papier mais exclusivement sur Internet (www.rapportagricole.ch). Voici quelques chiffres-clés

- fin 2015, on recense encore 38'032 exploitations à plein temps et 15'200 exploitations à temps partiel, soit un total de 53'232. La diminution annuelle atteint 814 unités ou 1,5%
- le nombre de personnes actives reste relativement stable avec 155'184 unités, soit 2,3 % de moins qu'en 2014.
- suite à l'adaptation de la méthode de calcul par Agroscope, il est apparu que le revenu agricole avait été surévalué durant les années précédentes. Malgré une correction anticipée sur 2014, l'année 2015 a connu une baisse supplémentaire du revenu agricole. Celui-ci s'est monté à CHF 61'402 par exploitation pour une moyenne de 1,38 unités de

travail annuel de la famille (UTAF). De son côté, le revenu non-agricole a progressé et représentait CHF 29'874 par exploitation.

- Le revenu moyen du travail par UTAF a atteint 52'835 francs avec des écarts allant de CHF 49'618 en plaine à CHF 32'052 en montagne en passant par CHF 36'261 en région de collines. En comparaison, les salaires de référence sont de CHF 74'000 en plaine, de CHF 69'000 en zone de collines et de CHF 66'200 en montagne. L'objectif d'équivalence des revenus n'est donc absolument pas atteint.
- le taux d'auto-provisionnement, exprimé en calories, marque, en 2014, une augmentation par rapport à 2013. Le total brut pour les denrées alimentaires atteint 63 % et le total net 55 %. Il faut toutefois relever que 2013 a été une année particulièrement difficile et que, sur le long terme, la tendance est à une diminution régulière du taux d'auto-provisionnement. Ainsi, le taux net a diminué de 5 % par rapport au début des années 2000.
- en 2015, les importations de fromages se sont montées à 55'432 tonnes contre 64'231 tonnes pour les exportations. A noter que si les exportations globales continuent à augmenter (+ 554 tonnes), celles à destination des pays de l'UE ont diminué de 0,9 % pour se situer à 51'979 tonnes.
- les dépenses de la Confédération pour l'agriculture et l'alimentation ont atteint 3'667 millions de francs en 2015, soit 26 millions de moins qu'en 2014.

La nouvelle formule introduite en 2015 donne de nombreux détails. Toutefois, la lecture suivie y est compliquée et il n'est pas toujours aisé d'y trouver une information spécifique.

2.2.2 Rapport de situation de l'USP

Ce rapport publié à fin 2016 est consacré à la différenciation et aux opportunités qu'elle offre. Après une analyse globale des possibilités de différenciation, des limites à celle-ci, des législations suisses, européennes et américaines ainsi que de plusieurs labels nationaux, le rapport présente plusieurs études de cas. Au niveau romand, deux exemples vaudois sont mis en avant avec Jacky Cretegnny d'Allens, producteur de la pomme de terre Amandine, et Stefan Hügi à Granges-près-Marnand, producteur de lait pour Le Maréchal. Si elle offre des perspectives d'avenir intéressante, la différenciation ne peut fonctionner à terme qu'en cas de collaboration équitable au sein de la filière, de maintien de bonnes conditions cadres au niveau suisse et d'un renforcement du lien avec les consommateurs.

2.2.3 Initiative pour la sécurité alimentaire

Déposée à l'été 2014 après une récolte de signatures express, l'initiative de l'USP pour la sécurité alimentaire a connu son heure de gloire le 9 mars 2016 avec son acceptation par le Conseil national. Sentant le vent du boulet et le risque d'un soutien également de la part du Conseil des Etats, ses adversaires ont habilement manœuvré afin d'obtenir l'adoption d'un contre-projet direct de la part de la chambre des cantons, ce qui a été fait le 29 novembre 2016 par 38 voix contre 4.

Parallèlement à ceci, le contexte politique, qui semblait début 2016 favorable à l'agriculture, avait tourné (« privilèges agricoles » (voir pt. 2.2.6), campagne Pro Natura (voir pt. 2.2.6), etc.). Après une analyse détaillée des différents textes et des risques représentés par les divers scénarios, le comité de l'USP a décidé lors de sa séance de décembre de convoquer au mois de janvier 2017 quatre séminaires régionaux et une chambre d'agriculture extraordinaire afin de prendre l'avis de la base. Le préavis du comité était de retirer l'initiative en cas d'adoption par le Conseil national du texte du Conseil des Etats pour autant que celui-ci n'ait pas été modifié et ceci à la virgule près.

2.2.4 Initiatives agricoles

Outre l'initiative pour la sécurité alimentaire, l'agriculture reste un sujet de préoccupations politiques. En effet, après l'initiative des Verts suisses pour des denrées alimentaires produites de manière durable déposée en 2015, Uniterre a réussi à faire aboutir son initiative pour la

souveraineté alimentaire. Par ailleurs, la Communauté d'intérêts « Vaches à cornes », emmenée par Armin Capaul de Perrefitte (BE), a récolté environ 120'000 signatures pour son initiative dite « pour la dignité des animaux de rente agricoles ». Enfin, un comité indépendant des partis a lancé en fin d'année 2016 la récolte de paraphe pour l'initiative « pour une Suisse libre de pesticides de synthèse ».

Une votation rapide sur l'initiative pour la sécurité alimentaire et/ou son contre-projet direct permettrait également d'éviter de se retrouver en concurrence avec l'une ou l'autre de ces initiatives. Initiatives qui présentent toutes des points sympathiques mais peuvent également représenter un risque potentiel pour l'agriculture suisse. Ne pas avoir à en débattre en même temps que l'inscription de la sécurité alimentaire dans la constitution serait donc positif.

2.2.5 20 ans des PER

Le 9 novembre, l'USP a organisé un congrès à la HAFL de Zollikofen afin de marquer le 20^{ème} anniversaire des prestations écologiques requises. A cette occasion, différents intervenants ont pu souligner le rôle de pionnier joué par l'agriculture suisse avec l'introduction des PER. Par ailleurs, un pommier Pro Specie Rara a été planté par trois enfants provenant des trois principales régions linguistiques du pays. Il s'agissait de symboliser le chemin qu'il reste encore à parcourir en matière de durabilité. Durabilité qui, rappelons-le, englobe trois facettes : écologie, économie et social.

2.2.6 Imposition des immeubles agricoles

Depuis le « fameux » arrêt du Tribunal fédéral de décembre 2011, de nombreuses familles agricoles ne savent pas à quelle sauce elles seront mangées en matière fiscale lors d'une vente, d'une succession, etc. Ceci fait que de nombreux dossiers sont aujourd'hui encore en suspens. Pour rappel, la pratique issue de l'arrêt du Tribunal fédéral transfère certains biens de la fortune commerciale à la fortune privée ce qui peut engendrer des différences d'imposition significatives.

Acceptée en 2013 par les deux chambres, la motion Léo Müller demandait une modification légale permettant de revenir à la pratique antérieure. Si le Conseil fédéral s'est, sans enthousiasme, plié à la volonté du Parlement et que le Conseil national l'a suivi en début d'année 2016, le Conseil des Etats a de son côté largement refusé l'entrée en matière. La clarté du vote laisse malheureusement peu d'espoir de retournement en deuxième lecture.

Il faut dire que nous ne nous en rendons pas forcément compte en Suisse romande mais le climat contre l'agriculture et ses prétendus privilèges est extrêmement dur Outre-Sarine (presse, Pro Natura, milieux économiques, etc.). Afin de répondre à ceci, l'USP a publié un petit dépliant intitulé « Arguments et faits – vue d'ensemble » et consacré dans sa première édition aux thématiques suivantes : Protection douanière, finances fédérales, fiscalité, protection phytosanitaire et privilèges supposés.

2.2.7 Finances fédérales

Outre les questions liées aux enveloppes financières 2018 – 2021 (voir pt. 2.1.1) et au programme de stabilisation 2017 – 2019 (voir pt. 2.1.2), le débat sur le budget 2017 de la Confédération a vu, comme chaque année, le Conseil fédéral proposer des coupes dans l'agriculture et le Parlement, permettant de sauver les meubles. Ainsi, bien qu'il ait fallu accepter une diminution des crédits au niveau des améliorations structurelles, les paiements directs ont pu être maintenus au niveau des années précédentes.

De plus, lors du budget 2017, il était particulièrement important de maintenir les montants liés à la loi chocolatière. En effet, suite à la décision prise en décembre 2015 par l'OMC de supprimer les subventions à l'exportation dans un délai de 5 ans, la Suisse doit démanteler les mesures de compensation de prix des matières premières. Or, un projet de modifications légales a été mis en consultation jusqu'à début 2017 en reprenant les montants financiers du budget tel que proposé par le Conseil fédéral, soit plus de 25 millions en-dessous des montants 2016. En maintenant le budget 2017 à environ 95 millions en faveur de la loi chocolatière, le Parlement a donné un signe clair au Gouvernement pour la suite de ce dossier.

2.3 Union Suisse des Paysans

Outre les activités classiques (« En direct de l'USP », séminaire régional de l'USP en Suisse romande, etc), AGORA a participé :

- au groupe de travail international qui suit les dossiers tels que l'OMC, le TTIP ou d'autres accords. Il est aussi informé sur les discussions au COPA-COGECA et à l'Organisation mondiale des agriculteurs.
- à la Commission « Social et main-d'œuvre ». Elle a constaté que l'adaptation, dans les cantons du nouveau contrat-type de travail se fait très lentement, maintenant ainsi les disparités en matière de durée de travail entre les régions du pays. La commission a préparé de nombreuses consultations dans le domaine social et de la main-d'œuvre, souvent par voie électronique.
- à la Commission « Production animale » (voir pt. 4.3).
- à la Commission « Production végétale ».
- au groupe de travail « Politique agricole » qui a analysé le train d'ordonnances agricoles 2016.
- au groupe de travail « Financement » qui a examiné le système de cotisations des organisations sectorielles et leur répartition par branche. Les propositions formulées ont été transmises aux organisations concernées pour avis et pour voir leur application.
- au Conseil de Fondation d'Agrisano Prevos qui a préparé une réorganisation complète dans le cadre du groupe Agrisano. Le Conseil a été nommé à fin 2016 et le nouvel organigramme sera actif dès 2017.

2.4 Conférence des Chefs de service de l'agriculture des cantons romands et du Tessin (CCSAR)

La Conférence a tenu 2 séances en 2016, le 24 février à Berne et le 9 septembre à Biasca. Les discussions ont notamment porté sur l'application de la PA 2014 – 2017 dans les cantons, les simplifications administratives, les modifications à attendre en matière d'améliorations structurelles ainsi que les secousses ayant touché le système suisse de connaissance agricole en 2016. La Conférence a eu également l'occasion de recevoir une délégation d'Agritourisme suisse qui a eu l'occasion de présenter la nouvelle structure de la faïtière.

2.5 ASSAF-Suisse

Pour l'Association Suisse pour un secteur agroalimentaire fort (ASSAF), l'année 2016 a été marquée par le changement de président. Le président fondateur, Walter Willener, a remis sa fonction après un engagement de plus de 7 ans contre le libre-échange agricole au sein de l'ASSAF. En mai, l'assemblée générale a élu Hans Jörg Rügsegger comme nouveau président. Hans Jörg Rügsegger a suivi une formation d'agriculteur et d'agrotechnicien. Il exploite avec sa famille une exploitation agricole mixte – production laitière et grandes cultures – à Riggisberg dans le canton de Berne. Depuis 2012, Hans Jörg Rügsegger préside l'Union des paysans bernois et il siège, depuis 2013, au comité de l'ASSAF-Suisse.

L'ASSAF a suivi très étroitement le traitement parlementaire des initiatives cantonales vaudoises et fribourgeoises demandant l'interruption des négociations pour un accord de libre-échange avec l'Union européenne. Malheureusement le Parlement fédéral a enterré en 2016 ces deux objets et l'opportunité de clarifier la situation pour le secteur agroalimentaire suisse. L'ASSAF a vivement regretté le manque de courage du Parlement, visiblement plus préoccupé d'émettre des « signaux positifs » vis-à-vis de l'Union européenne que de concevoir des conditions cadres stables et favorables au secteur agroalimentaire.

Impliqué dès son lancement dans l'initiative pour la sécurité alimentaire, l'ASSAF a poursuivi son soutien à cette démarche durant l'année sous revue. En mai, l'assemblée générale a octroyé des

moyens financiers pour la campagne de l'initiative. Le texte du contre-projet direct, qui a vu le jour en automne au sein de la commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats, a suscité nettement moins d'enthousiasme à l'ASSAF. Le point le plus critique réside dans l'alinéa d. « relations transfrontalières qui contribuent au développement durable de l'agriculture et du secteur agroalimentaire ». L'interprétation de ce point devra faire l'objet d'une attention particulière. La communication faite récemment par la communauté d'intérêt pour le secteur agro-alimentaire (CISA) n'a pas rassuré l'ASSAF : « Si la teneur de l'initiative populaire était encore influencée par l'idée du cloisonnement du marché, le contre-projet donne en revanche des impulsions en direction de l'ouverture, ce dont se félicite la CISA ». Cela démontre que le combat contre le démantèlement complet de la protection à la frontière n'est de loin pas terminé.

La mise en œuvre des décisions OMC de Nairobi, plus particulièrement la consultation sur la mise en œuvre conduite par le DEFR, a également préoccupé l'ASSAF. Dans la prise de position, la simplification prévue dans le domaine du trafic de perfectionnement a été refusée car la transparence doit être donnée aux acteurs du marché, plus particulièrement aux producteurs. Un avis de droit auprès d'un avocat juriste indépendant a été requis. Au moyen de cet avis de droit il pu être prouvé que les modifications prévues par le DEFR dans l'ordonnance sur les douanes étaient contraires à l'article 12 de la loi sur les douanes.

Des projets d'accords bilatéraux avec des effets problématiques pour le secteur agroalimentaire suisse ont aussi fait partie du « menu » en 2016. Le travail de bachelor d'un étudiant de la HES d'Oltén a montré les conséquences d'un accord de libre-échange avec la Malaisie pour la production suisse d'huile de colza. Selon les variantes, 40% de la production suisse de colza serait menacée ce qui remettrait en question toute la filière et les huileries.

Si l'élection de Donald Trump, aux USA, a freiné les élans de l'accord transatlantique TTIP (EU-USA), ce sujet a été d'actualité durant l'année 2016. Une étude réalisée par la haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL) a montré les grands défis qu'un tel accord représentait pour le secteur agroalimentaire suisse.

Vous trouverez plus d'informations et le rapport d'activités complet sous www.assaf-suisse.ch.

3. Communication et promotion

3.1 « Proches de vous. Les paysans suisses »

En 2016, dans les villes et les agglomérations, la campagne d'affiches avec les animaux de la ferme en chemise edelweiss a pris un nouveau tournant. Une première vague a été lancée au début de l'année avec le mouton, le cochon et le chat qui étaient de la partie. Une deuxième vague a été lancée durant l'été avec la poule et le veau. Une enquête de suivi de la campagne a montré qu'elle continue à être bien acceptée par la population et ceci particulièrement auprès des jeunes citoyens. De plus, cette année a permis au groupe de travail de la communication de base de se pencher sur les possibilités de développer la campagne d'image dans les prochaines années. Le groupe de travail évalue ainsi les différentes variantes possibles.

L'action annuelle 2016 a pris la forme d'un concours photo « Agrimage » qui se prolongera jusqu'en juillet 2017 et qui permet à toutes et à tous de partir à la recherche des plus beaux clichés de l'agriculture suisse. À la fin de l'année, plus de 9'000 photos numériques de plus 1'100 photographes avaient été téléchargées sur la plateforme agrimage.ch dans neuf catégories différentes. Enfin, le 5 juin, 120 exploitations ont ouvert leurs portes à l'occasion de la « Journée européenne des portes ouvertes à la ferme » afin de permettre aux petits et grands de découvrir les multiples facettes de l'agriculture.

Finalement, le 17 août, la plateforme communication de base réunissant les membres du groupe de travail communication et les responsables communication des chambres d'agriculture cantonales a été organisé à Berne. Pour rappel, le but de cette plateforme est de mieux tirer parti des synergies et d'assurer le flux d'informations autour de « Proche de vous. Les paysans suisses ». La matinée a été consacrée à la campagne « Proche de vous. Les paysans suisses », dont quatre axes principaux ont été discutés plus en profondeur en groupe : la campagne d'affiches, le concours photo, les foires et la présence en ligne. L'après-midi, les cantons ont eu la possibilité de présenter leurs projets et d'en discuter avec l'ensemble des participants. Pour clore

la journée, un atelier a été animé afin de développer des idées sur une possible « Journée nationale de l'agriculture ».

3.2 Brunch à la ferme du 1er août 2016

Le Brunch à la ferme du 1er août s'est à nouveau déroulé de manière réjouissante. Ainsi, cette année encore, la réussite a été au rendez-vous avec plus de 140'000 visiteurs répartis sur environ 360 fermes. Ce succès est dû en premier lieu à la disponibilité et à l'engagement des familles paysannes dans l'organisation et la préparation de cette journée. Nous tenons à les en remercier chaleureusement.

Pour rappel, AGORA assure la coordination au niveau de la Suisse romande. Nous apportons un soutien aux responsables cantonaux, nous assurons le lien avec les médias de la Suisse romande et nous transmettons la liste des Brunchs à la ferme aux personnes intéressées.

En 2016, le Conseil fédéral a à nouveau participé au Brunch à la ferme grâce à la participation de Johann Schneider-Amman, Chef du Département de l'économie, de la formation et de la recherche, qui s'est rendu dans le canton de Vaud et de Guy Parmelin, Chef du Département de la défense, de la protection de la population et des sports, qui a brunché dans le canton de Berne.

Enfin, l'édition 2016 a été l'occasion de revoir intégralement le logo du brunch et de réfléchir pour l'année prochaine à une édition spéciale à l'occasion du 25ème anniversaire du Brunch.



Le nouveau logo du Brunch

3.3 AGRI

L'AGRI a poursuivi son travail d'information pour l'agriculture romande par le suivi professionnel de l'actualité et des analyses de thèmes liés à l'agriculture. Pour la directrice-rédactrice en chef, Karine Etter, la participation à la Conférence des directeurs des Chambres d'agriculture romandes est une source d'informations importante. Malgré un lectorat condamné à diminuer d'année en année, la situation financière du journal est saine. Racheté en 2015, le magazine « L'agriculteur » a été diffusé quatre fois durant l'année 2016. Même si chaque numéro avait une thématique spécifique et des articles de qualité, les recettes publicitaires liées à ce magazine se sont révélées décevantes. Le comité a ainsi décidé de diminuer le nombre de parutions et de l'encarter dans l'AGRI.

3.4 AGIR

L'année 2016 a été marquée par la fête des 20 ans d'AGIR le mercredi 31 août sur l'exploitation de la famille Cretegnay à Bussy-Chardonney. Tant Jean Rosset que les invités ont répondu présents à cette journée durant laquelle un film rétrospectif a été diffusé. Par ailleurs, l'humoriste Nathanaël Rochat a animé le début d'après-midi et n'a surtout épargné personne. Un grand bravo aux organisateurs de cette journée réussie.

Un autre dossier important toujours en cours concerne l'avenir de l'agence. En effet, en prévision du départ à la retraite de la directrice Martine Bailly au 31 août 2017, les discussions concernant les relations entre AGIR et le LID ont été reprises. Un groupe de travail comprenant les principaux financeurs, des représentants des comités d'AGIR et du LID et présidé par Loïc Bardet a été chargé d'étudier tant l'éventualité de la mise en place d'une nouvelle agence nationale que les pistes de collaborations renforcées. Les conclusions du groupe de travail seront rendues au printemps 2017.

3.5 Les Magiciens de la terre

Créée en 2003 dans le but de coordonner la présence de l'agriculture et de ses produits au Comptoir Suisse, l'Association Les Magiciens de la terre a été officiellement dissoute le 18 mars 2016. Lors de cette assemblée générale, un transfert des différentes activités de l'association à Vaud Terroirs a été décidé. En effet, la majorité des membres des Magiciens étaient également liés à Vaud Terroirs et la demande de financement à l'OFAG se faisait par l'intermédiaire de Pays romand – Pays gourmand, donc avec l'appui de Vaud Terroirs.

3.6 AGRIVIVA

Depuis 2016, AGORA, par l'intermédiaire de Florence Matthey représente la Suisse romande au comité d'AGRIVIVA. Ce changement sera soumis officiellement à l'assemblée générale 2017. L'association AGRIVIVA a pour but de créer des liens entre la ville et la campagne, entre les consommateurs et les producteurs. Pour cela, elle offre aux jeunes entre 14 et 25 ans la possibilité d'effectuer des stages pratiques dans des exploitations agricoles et participer activement aux travaux de la ferme durant quelques semaines. De cette manière ces jeunes découvrent la vie quotidienne des agriculteurs, côtoient les animaux et la nature et sont sensibilisés à la production des denrées agricoles, au travail des agriculteurs et à la vie à la ferme.

Au cours de la saison 2016, au total 1'669 placements ont pu être enregistrés contre 1'858 l'année précédente. Cette diminution a pour principales causes, entre autres, l'effet des années à faible natalité, la baisse du nombre d'adresses mises à disposition par les communes et les écoles pour les envois directs (protection des données), la diversité d'alternatives en matière d'offres de vacances pour les jeunes et le nombre plus faible d'élèves par classe participante. Malgré cette baisse, ce sont au total 26'523 journées que les jeunes ont consacré à leurs stages Agriviva, ce qui représente une importante contribution à la sensibilisation à l'agriculture et la compréhension mutuelle entre ville et campagne.

La formation à la communication en situation de crise, le remaniement technique et visuel du site internet et la nouvelle programmation de la base de données, dont la mise en service est repoussée en 2017 en raison d'un manque de ressources chez le partenaire informatique, ont constitué quelques-uns des thèmes traités lors de la retraite de deux jours et durant les cinq séances de l'année.

Finalement, AGRIVIVA était présente pour la deuxième fois à „STEP into action“ à Palexpo Genève, une manifestation de deux jours dont l'objectif est de sensibiliser, au travers d'ateliers, les élèves âgés de 16 à 20 ans à un engagement en faveur du développement durable. En automne, le secrétariat général a lancé un concours photo auprès de tous les jeunes et de toutes les familles paysannes ayant effectué ou offert un stage Agriviva. La participation a été très réjouissante, que ce soit du côté des jeunes ou des familles d'accueil. Les photos sont publiées sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram).

3.7 Agro Marketing Suisse (AMS)

Après 14 ans d'activité au sein de PSL, Charlotte Hofstetter a quitté la fédération à la fin du mois de juillet 2016. A cette occasion, PSL et AMS ont décidé de séparer les postes de responsable de la communication de PSL et de gérant d'AMS. Ainsi, alors que Stefan Arnold a été engagé pour le premier poste, le second a été repourvu à l'interne et c'est dorénavant Roger Gut qui assure la gérance d'AMS. Au niveau du comité, Walter Willener a été remplacé par Loïc Bardet à la vice-présidence de l'association lors de l'assemblée générale qui s'est déroulée dans les locaux de SRF à Zurich.

Dans le cadre de la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 de la législation *Swissness*, le comité d'AMS a connu d'intenses discussions. Au final, il a été décidé d'aligner sur celle-ci les dispositions relatives aux zones frontalières. En revanche, le taux de matières premières indigènes a été maintenu à 90%. Ceci signifie que la marque de garantie Suisse Garantie reste positionnée différemment que le *Swissness*. Il pourrait être utile de tirer le bilan de ceci dans quelques années, une fois que la nouvelle législation aura déployé ses premiers effets.

3.8 Pays romand – Pays gourmand (PR-PG)

La Fédération Pays romand – Pays gourmand (PR-PG) regroupe les marques des produits du terroir de la Suisse romande. Elle a pour buts de coordonner les mesures de promotion réalisées par ses membres et joue l'intermédiaire entre les marques régionales et le secteur Promotions des ventes de l'OFAG, qui cofinance ces mesures de promotion.

Les principales activités du secrétariat de PR-PG durant l'année 2016 ont été les suivantes :

- Demande financière et rapports OFAG : envoi du rapport d'activités et du rapport financier 2015 de la fédération ; envoi de la demande financière 2017. Comptabilité des dépenses gérées par le secrétariat et intégration des décomptes des marques.
- Préparation et animation des séances de comité : les responsables des marques se réunissent environ tous les deux mois en comité pour discuter des activités communes présentes et futures, échanger sur les mesures de promotion, élaborer le budget pour l'année suivante. Le comité est présidé par Mme la Conseillère nationale Christine Bulliard – Marbach. Le 17 août 2016 une séance extraordinaire « au vert » a eu lieu afin d'élaborer la stratégie de la fédération pour les cinq années à venir avec le concours des décideurs des cantons romands. Une journée au vert sera dorénavant organisée chaque année afin de réfléchir à des questions stratégiques et de fonctionnement qui ne peuvent pas être traitées lors des séances ordinaires.
- Préparation et animation de l'assemblée des délégués du 29 juin à Cernier : les délégués ont validé le rapport financier et le rapport d'activités de l'année précédente, approuvé le programme d'activités et le budget de l'année successive.
- Coordination des mesures de promotion communes suivantes : promotion dans les gares romandes du 18 mars, présence romande à l'OLMA de Saint-Gall du 13 au 23 octobre avec la participation de 4 producteurs romands, communication commune au Salon Suisse des Goûts et Terroirs à Bulle du 28 octobre au 1er novembre, coordination de la publication d'un cahier PR-PG dans le Magazine de la Semaine du Goût.
- Représentation de PR-PG au sein de l'Association suisse des produits régionaux. Durant l'année, l'Association a travaillé notamment à la création de la nouvelle marque nationale pour les produits régionaux *regio.garantie* pour son entrée en vigueur en 2017. Au sujet des directives nationales pour les marques régionales, les directives pour les boissons ont été retravaillées en particulier.
- Commission technique de PR-PG : quatre séances ont eu lieu en 2016 afin de discuter au niveau romand les questions liées aux directives pour les produits du terroir.

3.9 Salon suisse des Goûts et Terroirs, Bulle

La 17^{ème} édition de ce Salon s'est déroulée du 28 octobre au 1^{er} novembre 2016. Avec plus de 45'000 visiteurs, le succès populaire de la manifestation n'est plus à prouver. Près de 300 exposants provenant de toute la Suisse ont fait découvrir des milliers de produits artisanaux, allant des AOP jusqu'aux créations alléchantes ou inattendues. Par ailleurs, de nombreux invités comme l'Aveyron ou le canton de Neuchâtel ont animé la manifestation. Enfin, des animations telles que l'Amuse-bouche, le premier trophée national de la Fée verte ou encore le Swiss Bakery Trophy ont connu un franc succès.

3.10 Les parcs suisse : label Produit

Les parcs suisses d'importances nationales se caractérisent par leurs paysages, la richesse de leur biodiversité et la valeur de leurs biens culturels. Lorsqu'un parc remplit les exigences de la Confédération, l'Office fédéral de l'environnement OFEV lui octroie le label « Parc » pour une durée de 10 ans. L'organe responsable du parc peut quant à lui octroyer le label « Produit » des parcs suisses aux produits et services proposés. Avant cela, l'OFEV doit approuver les exigences « parc » pour les différentes gammes de biens et de services proposées par les parcs. AGORA est membre du Groupe consultatif national du label Produit nommé par l'OFEV pour le conseiller en matière de gestion du label « Produit ».

Dans le secteur alimentaire, la bonne collaboration avec les marques régionales et l'application automatique de leurs directives nationales ont permis d'introduire le label « Produit » avec succès. Plus de 1200 produits provenant de 11 parcs sont certifiés par le label « Produit ». Ceci donne un certain poids à la marque et permet une collaboration avec Coop qui a proposé cette année dans son assortiment 174 produits certifiés du label « Produit ». Si du côté alimentaire le succès est réjouissant, les autres catégories ont de la peine à se développer. Pour les produits non alimentaires artisanaux, la demande adressée cette année auprès de l'OFEV pour l'adaptation des directives afin qu'elles suivent celles des marques régionales et les exigences du « certificat d'origine bois suisse » n'a toujours pas été traitée. Pour la catégorie des services de restauration, malgré les efforts engagés pour correspondre aux exigences de certification des services de l'hôtellerie et de la restauration, les résultats ne sont cette année pas au rendez-vous.

Cette année, en ce qui concerne les exigences « parcs », le groupe consultatif a donné un préavis positif à l'OFEV à sept demandes reçues des parcs pour 8 différentes gammes de produit. Du côté romand, il s'agit des gammes de produit suivantes : pain, fromage de chèvre et de brebis du Parc Jura vaudois et fruits, légumes et produits carnés du Parc du Doubs.

3.11 AMTRA

L'AMTRA a connu une année 2016 mouvementée. Ainsi, une nouvelle convention, prévoyant que l'AMTRA reste une maison d'édition entièrement indépendante, a été signée avec Agroscope en novembre 2016. Elle spécifie les obligations des deux parties et définit les prestations « cash » et « nature ». Cette nouvelle convention a des incidences budgétaires puisque le poste de direction est dès 2017 entièrement à charge de l'AMTRA. Cette dernière doit également prendre en charge tous les frais d'infrastructure (location de bureau, téléphonie et informatique, ...). A fin 2016 l'AMTRA a quitté les bureaux de Changins et est dorénavant localisée dans les bureaux d'AGORA.

Parallèlement à ceci, le comité a été passablement modifié avec les départs de Walter Willener (Agora), Jean-Philippe Mayor (Agroscope) et Dominique Romanens (fenaco). Loïc Bardet a succédé à Walter Willener comme président alors que Christian Ochsenbein a remplacé Dominique Romanens. En revanche, la succession de Jean-Philippe Mayor (également vice-président) n'est pas encore connue et des discussions sont en cours avec Agroscope. Enfin, en ce qui concerne le personnel, Eliane Rohrer a pris sa retraite à fin 2016 et Judith Auer a été nommée directrice et rédactrice en cheffe à partir du 1^{er} janvier 2017.

Au niveau des activités d'édition, les 6 numéros de la revue ont paru selon le planning annuel établi. Le second volume de la Série *La Vigne* « Ravageurs et auxiliaires » a paru fin août. Sa diffusion auprès des libraires est assurée par l'éditeur Lavoisier. 210 ouvrages ont été vendus en 4

mois, représentant le 8% du tirage. En 2016, 165 ouvrages de la Vigne 1 Maladies fongiques ont été vendus. Depuis sa parution en 2014 (soit en 2.5 ans), le 28% du tirage a été vendu, ce qui est un résultat satisfaisant. Par ailleurs, l'érosion du nombre d'abonnés à la revue a pu être stabilisée en 2016. La diminution du nombre d'abonnés à la revue papier est compensée par l'intérêt porté aux abonnements électroniques (on-line et App). Enfin, le site internet de la revue www.revuevitiarbohorti.ch est bien consulté (50'000 pages/mois et 8'300 visites/mois).

4. Productions et marchés

4.1 Année agricole 2016

L'année climatologique 2016 a été très contrastée avec un hiver quasiment absent puis la première moitié d'année la plus pluvieuse depuis le début des mesures de météo suisse. L'été s'est ensuite installé de manière intense entre juillet et septembre alors que la fin de l'année a été particulièrement sèche. En moyenne nationale, 2016 fait partie des 10 années les plus chaudes depuis 1864. Si le total des précipitations se situe dans la norme annuelle, il faut relever qu'au Nord des Alpes, 75 à 90 % des valeurs annuelles étaient déjà tombées au 30 juin 2016 ! Tout ceci n'a évidemment pas facilité le travail des agriculteurs et certaines cultures ont particulièrement souffert. Ainsi, les céréales panifiables ont connu une chute d'environ un quart de leur rendement. A l'inverse, la viticulture a pu bénéficier de la belle seconde partie d'année et ainsi rattraper quelque peu trois années plutôt faibles en quantité.

4.2 Marché laitier

En ce qui concerne la situation des marchés, celui du lait industriel reste sujet d'inquiétudes. Ainsi, le prix indicatif du lait A est même passé de 68 à 65 centimes par kilo en avril 2016. Le sommet du lait, qui s'est tenu le 27 mai, n'a pas changé la donne et c'est pourquoi le comité d'AGORA a décidé au mois de juin de la mise sur pied d'un groupe de travail chargé de trouver des pistes permettant d'améliorer la valeur ajoutée du lait romand. Ce groupe de travail, qui s'est réuni à trois reprises durant la seconde moitié de l'année, a rapidement buté sur les difficultés à définir les caractéristiques propres au lait romand ainsi que sur les différences de vues et de structures des acteurs du marché. Ainsi, lors de sa séance de décembre, le comité a pris acte de l'échec du groupe de travail et a souhaité se concentrer sur le seul point de consensus, la restauration collective.

Tout espoir n'est cependant pas perdu pour le secteur du lait industriel. En effet, la situation météorologique aidant, les quantités de lait produites ont cessé d'augmenter. Par ailleurs, les prix sur les marchés internationaux repartent à la hausse. Enfin, l'entrée en vigueur de la législation Swissness, au 1^{er} janvier 2017, devrait offrir des débouchés supplémentaires.

4.3 Production animale

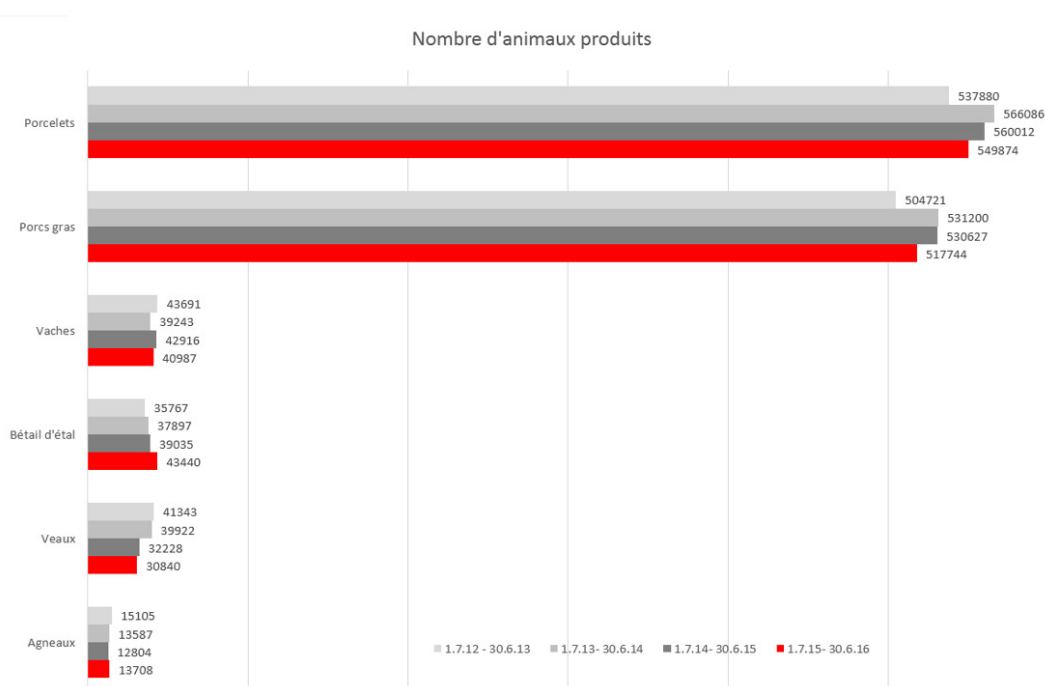
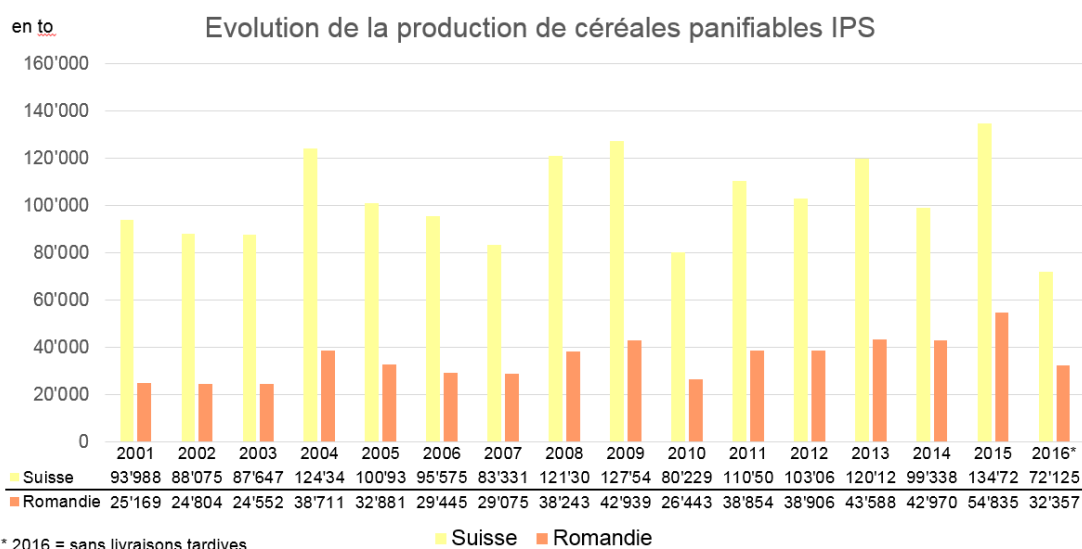
AGORA participe aux séances de la Commission « Production animale » de l'USP qui a pour tâche de conseiller et de soutenir le comité sur des questions techniques relatives à l'élevage. En 2016, les membres de cette commission se sont réunis à quatre reprises. En plus de ses activités ordinaires de suivi des thématiques et des évolutions des marchés dans les différentes filières, la commission a, entre autres, pris position, pour rapport au comité, sur la consultation relative à la modification d'ordonnances du domaine vétérinaire, sur la modification de la loi fédérale sur la chasse, sur l'initiative « pour les vaches à cornes », sur l'évolution des programmes éthologiques SST et SRPA ou encore les projets de l'OFAG concernant le renforcement de la santé animale.

4.4 IP-SUISSE, Lausanne

Proche de nos membres... et du marché!

Sans agricultrice et agriculteur, pas d'IP-SUISSE! Sans partenaire, pas d'IP-SUISSE! Le marché, dans sa définition au sens large, règle pour nous tous l'offre et la demande. Nos produits sont demandés! Nous ne pouvons guère rester seuls, nous avons besoin du marché. Celui-ci a compris notre philosophie durable, en particulier notre engagement pour la biodiversité, mais également en faveur de la préservation des ressources ainsi que de la dimension socioéconomique.

L'année 2016 a été marquée par la récolte désastreuse de céréales panifiables. Les volumes n'ont jamais été aussi faibles. Grâce à notre stock stratégique, une gestion optimale des réceptions de blé, ainsi que des mesures exceptionnelles, quasi toutes les demandes de nos acheteurs ont pu être honorées. Le marché des bovins (veaux gras, vaches de boucherie, gros bétail) s'est maintenu à un bon niveau sur l'ensemble de l'année. Le marché du porc s'est quant à lui, de par une gestion des volumes adaptée, stabilisé.



4.5 Rencontre avec Fenaco

Le 14 décembre 2016, le comité d'AGORA a reçu une délégation de Fenaco composée de Pierre-André Geiser, président, Geneviève Gassmann, membre de la direction, et Ulrich Nydegger, membre du comité. Après une présentation générale du groupe, une intéressante discussion portant sur des sujets aussi variés que les stratégies de développement, l'assortiment des magasins ou les possibilités offertes par le réseau de distribution a eu lieu. Il a été convenu d'organiser un tel échange de manière régulière.

4.6 FPVS

Après la découverte du premier foyer de flavescence dorée au Nord des Alpes en 2015 dans la région de Blonay – La Tour-de-Peilz, un programme d'éradication de la maladie a été mis sur pied entre la Confédération, le canton de Vaud et les organisations professionnelles, dont la FPVS. Malgré l'excellent suivi de celui-ci et une année climatique peu propice à l'apparition des symptômes, de nouveaux foyers ont été découverts en 2016 en Lavaux mais également en Valais. La maladie semble donc devoir s'installer durablement dans le bassin lémanique et la question de l'achat d'une seconde machine pour le traitement à l'eau chaude risque de se poser à moyen terme.

En dehors de l'assemblée générale 2015 qui s'est tenue à Lugano (TI), le comité de la Fédération des pépiniéristes-viticulteurs suisses s'est réuni à une reprise sur le domaine Agroscope de Caudoz à Pully (VD). Il y a notamment abordé les points suivants :

- Calendrier de distribution des nouveaux clones et cépages d'Agroscope et leur disponibilité pour les parcelles P1 des sections régionales.
- Contrat de collaboration entre Agroscope et *VITIPLANT* pour la diffusion des obtentions d'Agroscope et l'encaissement de royalties.

Le 28 novembre 2016, le vice-président Andréas Meier et le secrétaire Loïc Bardet se sont rendus à Stuttgart à l'occasion de l'assemblée générale du CIP. Ce genre de rencontre permet d'intéressants échanges avec des collègues de toute l'Europe même si certaines discussions spécifiques à l'UE sont bien éloignées des réalités suisses. En effet, les problèmes phytosanitaires abordés, flavescence dorée et homologation des produits notamment, ne s'arrêtent pas aux frontières politiques tout comme certaines réalités économiques. A noter qu'Andréas Meier a pu présenter les expériences suisses en matière de traitement à l'eau chaude et que la FPVS a été désignée comme organisatrice de la prochaine rencontre du CIP. Celle-ci se déroulera dans le cadre d'AGROVINA 2018 qui aura lieu du 23 au 26 janvier.

Au niveau opérationnel, le secrétariat de la FPVS a coordonné l'utilisation de la machine de traitement à l'eau chaude. Enfin, en collaboration avec les sections régionales, le secrétariat a publié, à quatre reprises, une enquête sur le marché des plants de vigne. Ces enquêtes sont utiles pour garantir un approvisionnement entre collègues, ainsi que pour faire un état de la situation du marché.

4.7 VITIPLANT

L'assemblée des délégués de *VITIPLANT*, qui s'est déroulée le 26 octobre à Pully en lien avec le comité de la FPVS, a notamment abordé les questions suivantes :

- L'assemblée des délégués a pris connaissance des résultats de contrôles visuels relatifs au passeport phytosanitaire et à la certification. De plus, la bonne collaboration entre les pépiniéristes, Agroscope, l'OFAG et *VITIPLANT* a été saluée.
- L'assemblée des délégués a pris connaissance des discussions entre *VITIPLANT* et Agroscope concernant la diffusion des nouvelles obtentions d'Agroscope et l'encaissement de royalties par l'intermédiaire de *VITIPLANT*.

La formation continue des contrôleurs est toujours un point important pour *VITIPLANT*. Cette année, la journée a été organisée le mercredi 17 août et avait pour thème principal les différentes

obligations des contrôleurs en matière administrative. Cette journée a été l'occasion de renforcer l'équipe des contrôleurs avec une nouvelle recrue, Mathieu Vergères de Vétroz (VS).

4.8 SwissBeef Romandie

AGORA assure la responsabilité administrative du secrétariat de cette organisation avec les tâches habituelles (correspondance, assemblée générale et comptes). L'assemblée 2016 a eu lieu à Porrentruy (JU). Parmi les activités de l'organisation, il faut citer une sortie en Suisse alémanique et l'organisation du SwissBeef Barbecue à Pampigny.

4.9 PIOCH

Le groupement pour la production intégrée Ouest Suisse (PIOCH) fédère les organisations de contrôles des PER des cantons romands.

En 2016, le comité s'est réuni à quatre reprises pour des séances ordinaires. Au printemps une séance a été organisée avec les responsables des paiements directs des services cantonaux d'agriculture, ceci en vue de faire le point sur les règles PER de la prochaine campagne. En outre, la PIOCH a traité les objets suivants:

- Comme chaque année, la PIOCH a édicté les règles PER pour la prochaine campagne.
- La PIOCH a élaboré une prise de position concernant l'audition relative au train d'ordonnances agricoles 2016.
- La PIOCH a élaboré une prise de position concernant la consultation sur le plan d'action produits phytosanitaires.
- La PIOCH a élaboré une prise de position concernant les contrôles relatifs à la protection des eaux effectués au sein des exploitations agricoles.
- La PIOCH a élaboré une prise de position concernant les ordonnances du domaine vétérinaire.

Le nombre de prises de position augmente d'année en année. L'importance de la représentation des organisations romandes dans les divers groupes de travail tant à l'OFAG qu'à l'OFEV revêt une grande importance dans la prise en compte des sensibilités latines dans l'application de la politique agricole.

5. FORMATION PROFESSIONNELLE

5.1 AgriAliForm

Plusieurs points forts ont marqué les activités de l'Ortra AgriAliForm durant l'année 2016 : la finalisation de la révision partielle de la formation professionnelle initiale, les divers sujets en lien avec le fonds de formation, le changement de président, l'évolution satisfaisante des effectifs et l'organisation des AgriSkills 2016. Ces derniers seront développés au point 5.2.

a) Révision partielle

Suite aux travaux des 4 groupes de travail spécifiques durant principalement l'année 2015, le comité d'AgriAliForm a adopté une révision partielle de la formation professionnelle initiale. Cette révision, qui entrera officiellement en vigueur à la rentrée 2017, comprend notamment les éléments suivants :

- Le modèle linéaire est réintroduit pour les cultures spéciales, soit les métiers de caviste, de viticulteur, d'arboriculteur et de maraîcher. Par ailleurs, une exception au modèle progressif est possible pour le métier d'agriculteur dans les cantons le souhaitant. Ceci concerne le Tessin, la Thurgovie et le Valais.
- Afin de faciliter la recherche de synergies dans l'organisation des cours interentreprises, le nombre de jours CIE entre les CFC et les AFP a été harmonisé.

- Les nouvelles bases légales en matière de promotion de la santé et du nombre d'heures obligatoires de sport ont nécessité quelques adaptations au niveau de la répartition horaire des thématiques.
- L'organisation du domaine spécifique en production biologique a été quelque peu revue afin de permettre une meilleure prise en compte dans le cadre des cours professionnels.
- Le dossier de formation sera intégré aux examens pratiques afin d'en renforcer le poids et de rendre sa rédaction plus attractive pour les apprentis.

Parallèlement à cette révision partielle, le comité d'AgriAliForm a décidé de ne pas attendre la prochaine évaluation pour préparer les chantiers futurs et notamment analyser en détail certaines questions laissées en suspens. Il s'agit, entre autre, de la durée de formation (3 ou 4 ans), du modèle de formation (linéaire ou progressif), de la procédure de qualification et du nombre de CFC et/ou de spécialisations.

b) Fonds pour la formation professionnelle

Suite à une augmentation importante des contributions romandes au fonds de formation depuis 2014, une rencontre a été demandée avec l'OrTra. Son président et son secrétaire ont ainsi été invités à venir présenter le mode de calcul des contributions le 3 mai à la Conférence des directeurs. Suite à ces discussions et devant le manque de transparence du système, le comité d'AGORA a décidé, lors de sa séance du 1^{er} juin, de suspendre le versement de la contribution romande et d'exiger une remise à plat du système de contribution au fonds de formation.

Lors de sa séance du 29 juin, le comité d'AgriAliForm a mis sur pied un groupe de travail chargé de réfléchir aux modifications éventuelles à apporter au système de contribution au fonds de formation. Pour la Suisse romande, Walter Willener (jusqu'à la fin novembre 2016), Pierre-Yves Felley et Loïc Bardet en font partie. Différentes variantes basées plus fortement sur les coûts réels ont été étudiées et une proposition sera transmise au comité d'AgriAliForm durant le début de l'année 2017. L'objectif est une entrée en vigueur du nouveau barème au 1^{er} janvier 2018.

Intégré officiellement depuis 2016 au règlement du fonds, le financement de la formation liée aux métiers du cheval a donné lieu à passablement de discussions en 2016. Il s'est entre autre agi de définir qui est réellement assujéti ou pas. Cette question est très importante pour les agriculteurs contribuant d'ores et déjà au fonds par l'intermédiaire de la surface agricole. Après de nombreuses discussions, un compromis a pu être trouvé en fin d'année entre l'OrTra Cheval et certaines fédérations d'élevage et a été adopté par la commission du fonds d'AgriAliForm.

c) Assemblée des délégués 2016

Celle-ci a eu lieu à l'école d'agriculture de Cernier (NE). A cette occasion, Walter Willener, président depuis 2010, a pris congé de l'OrTra. Il a été remplacé par Loïc Bardet, une règle non écrite voulant que, comme le secrétariat est à l'USP, la présidence soit assurée par un Romand. Deux autres départs ont eu lieu au comité, il s'agissait de Jürg Stacher (FUS) et Bruno Stucki (UMS). Pour les remplacer, l'assemblée a élu Florence Matthey (FSV), David Stacher (FUS) et Peter Kistler (UMS).

d) Effectifs 2016

Les effectifs de la rentrée 2016 sont en augmentation. Afin de marquer cette réjouissante évolution, AgriAliForm a publié un communiqué de presse le 12 octobre.

Apprentis 2014/2015 à 2016/2017 – CFC

Années	2014/15				2015/16				2016/17			
	1	2	3	Total	1	2	3	Total	1	2	3	Total
Agriculteur	688	1045	1064	2797	743	1058	1037	2838	775	1116	1058	2949
Aviculteur	4	1	7	12	5	7	3	15	1	8	11	20
Maraîcher	22	35	25	82	19	30	36	85	22	32	31	85
Arboriculteur	8	18	16	42	6	10	27	43	10	11	20	41
Viticulteur	45	58	74	177	38	69	47	154	43	62	74	179
Caviste	15	25	40	80	26	22	29	77	23	27	25	75
Total CFC	782	1182	1226	3190	837	1196	1179	3212	874	1256	1219	3349

Apprentis 2013/2014 à 2015/2016 – AFP

Années	2014/15				2015/16				2016/17			
	1	2		Total	1	2		Total	1	2		Total
Métiers AFP												
Agropraticien agriculture	70	136		206	72	111		183	65	145		210
Agropraticien cultures spéciales	8	4		12	2	10		12	2	4		6
Agropraticien vinification	0	0		0	0	0		0	0	0		0
Total AFP	78	140		218	74	121		195	67	149		216
Total champ prof.	860	1322	1226	3408	911	1317	1179	3407	941	1405	1219	3565

5.2 AgriSkills 2016

Du 1^{er} au 4 septembre se sont déroulés sur le site d'Agrilogie Grange-Verney à Moudon (VD) les premiers championnats suisses du champ professionnel agricole. Si, pour le métier d'agriculteur, le concours a pu se baser sur l'expérience de SwissSkills Berne 2014, le concours des métiers de la vigne et du vin, réunissant des apprentis cavistes et viticulteurs est parti d'une page blanche. A noter que des stands des différents métiers du champ professionnel ont été animés par les organisations membres d'AgriAliForm en collaboration avec Ecole à la ferme. Ils ont permis aux élèves de la région de venir encourager les candidats le jeudi et le vendredi et découvrir les métiers agricoles. Si le soleil et la qualité des candidats ont été au rendez-vous, il en a malheureusement été autrement de la participation du public, en particulier le samedi. Un certain nombre de pistes d'amélioration ont été esquissées par le comité d'organisation. Ces épreuves se déroulant en Suisse romande, le personnel d'AGORA a été particulièrement mis à contribution et a répondu aux attentes du comité d'organisation. Un grand merci à eux ainsi qu'aux collaborateurs d'Agrilogie.

Au niveau du palmarès, comme il y a deux ans à SwissSkills Berne 2014, la Suisse orientale n'a laissé aux autres participants agricoles que des miettes, en particulier aux participants romands. Ainsi, c'est Michael Messerli de Riedt bei Erlen (TG) qui s'est imposé devant Marcel Ackermann de Zihlschlacht (TG) et Christian Schüttel de Hirschthal (AG). Cette victoire a permis à Michael Messerli de découvrir brutalement les traditions locales puisqu'à peine son prix lui avait été remis qu'il s'est fait enlever par les Brigands du Jorat. Après paiement de la rançon par le président du comité d'organisation Walter Willener, la liberté lui a été rendue. En ce qui concerne le concours vitivinicole, le podium recouvrait bien la diversité de la viticulture helvétique. En effet, c'est un caviste vaudois, Mathurin Gisel de Renens, qui a gagné devant un viticulteur argovien, Christian Steimer de Wettingen, ainsi qu'un caviste valaisan, Nicolas Guex de Martigny-Croix.



Les lauréats agricoles (à gauche) et vitivinicoles (à droite) d'AgriSkills 2016

5.3 Formation professionnelle supérieure

Toute la formation professionnelle supérieure est désormais rattachée à l'OrTra AgriAliForm. Les anciens règlements ont été abrogés et seuls quelques candidats peuvent encore terminer leur maîtrise selon l'ancien droit. Il s'agit de candidats agriculteurs qui avaient déjà acquis tous les modules de la maîtrise, pour lesquels le passage au nouveau système impliquait des répétitions de modules. Ils disposent d'un délai à fin 2018 pour terminer leur cursus.

Les directions d'examens sont rattachées à la commission assurance qualité (commission AQ) AgriAliForm, et plusieurs de leurs membres y siègent. La commission AQ gère toute la formation professionnelle supérieure, de manière homogène pour l'ensemble de la Suisse, en collaboration avec les directions d'examens et les comités techniques des différentes professions. La commission AQ valide les admissions, nomme les experts aux examens finaux, ratifie les résultats, représente l'OrTra auprès du SEFRI et règle les questions financières.

En 2016, une séance a réuni en septembre les présidents et les secrétaires des directions d'examen pour faire le bilan de la session écoulée, de clarifier les tâches des différents organes et de traiter les questions financières, notamment l'établissement des décomptes et les flux financiers entre la commission AQ et les directions d'examens.

Un nouveau projet de la Confédération initié en 2015, le financement axé sur la personne, a occupé une partie des débats en 2016. Ce nouveau système prévoit un soutien accru à la formation professionnelle supérieure, l'objectif étant que la Confédération participe aux coûts de la formation à hauteur de 50 %, montant qui serait versé aux candidats directement. De nombreux points sont encore en suspens, notamment les coûts déterminants et les conséquences sur les contributions versées aux cantons. Ce nouveau système doit entrer en vigueur en 2017, pour les examens finaux passés après le 1er janvier 2018.

5.3.1 Direction romande des examens professionnels d'agriculteur et des examens professionnels supérieurs d'agriculteur et de paysanne

Les membres de la direction d'examens se sont réunis pour trois séances ordinaires. Deux autres séances ont eu lieu à Berne, la première pour la traditionnelle séance de coordination AGORA – USP réunissant des délégations des deux directions d'examens ; la deuxième a rassemblé, en septembre, les responsables et les secrétaires de toutes les directions d'examens.

La mise en œuvre de la nouvelle formation professionnelle supérieure, la collaboration des centres de formation et le nouveau système de financement de la Confédération ont été au centre des débats. Les points suivants sont à relever :

- Le 29 avril, la conférence des notes de printemps s'est tenue exceptionnellement à Vétroz au lieu de Châteauneuf en raison du passage du Tour de Romandie qui en empêchait l'accès. Objets traités : ratification des résultats modulaires intermédiaires, organisation des examens finaux de brevet et de maîtrise et nomination des experts : compte tenu de l'augmentation du nombre de candidats pour la visite d'exploitation (qui est désormais effectuée au brevet), le pool des responsables des collèges d'experts a été élargi; l'offre modulaire 2016-17 a été définie, elle a paru le 10 juin dans l'Agri. Une rencontre des centres de formation, tenue avec la secrétaire le jour précédant la séance, a permis d'affiner la collaboration entre les écoles pour les modules à petits effectifs.
- La clôture de la session 2015-16 s'est déroulée le 5 juillet en 2 parties, avec une brève séance ordinaire réservée aux membres de la direction d'examens, et une séance de clôture des examens finaux à laquelle tous les responsables des collèges d'experts avaient été conviés. L'AMASR était également invitée à cette séance, et représentée par son président Laurent Schwab. Les membres ont validé les résultats brevet et maîtrise obtenus selon l'ancien règlement et adressé un préavis à la commission AQ AgriAliForm pour la ratification des résultats obtenus selon le nouveau règlement. A noter qu'il faut attendre début septembre pour connaître une partie des résultats, l'examen écrit en technique de production étant corrigé pendant l'été. Quelques candidats ont subi un échec, à un taux comparable aux années précédentes, ils ont été invités à consulter leurs grilles

d'évaluation chez AGORA avant de prendre contact avec les experts pour des compléments d'information. Aucun recours n'a été déposé.

- En novembre, la direction d'examens a examiné les dossiers des candidats, établi la liste des experts engagés aux examens modulaires et défini les experts pouvant être appelés à fonctionner aux examens finaux pour la session 2016-17. Une liste d'expertes et d'experts aux examens finaux (maîtrise agricole et diplôme de paysanne) a été dressée en vue d'un cours durant l'hiver.

Deux autres séances ont eu lieu à Berne :

- La séance de coordination AGORA-USP du 30 août 2016, pour faire le bilan de la session écoulée. Une discussion a porté sur les mauvais résultats obtenus cette année en Suisse romande dans plusieurs modules principaux (grandes cultures, production fourragère, bétail laitier, engraissement, taux d'échec variant de 26.5 % en production fourragère à 52 % en grandes cultures). Plusieurs pistes ont été évoquées, notamment le manque de pratique ou le jeune âge des candidats mais il conviendra de suivre les résultats sur plusieurs années pour les vérifier.
- Une rencontre des présidents et secrétaires des directions d'examens (voir ci-dessus)

Brevet agricole

Durant l'hiver 2015-16, 20 modules ont été offerts sur trois sites, à savoir l'Ecole de chefs d'exploitation de l'Arc jurassien, l'Institut agricole de Grangeneuve et l'Ecole vaudoise des chefs d'exploitation. Cela représente 525 examens modulaires au total.

En ce qui concerne l'examen final, 43 candidats ont terminé les 4 épreuves requises, 32 d'entre eux avec succès. Compte tenu des exigences à remplir dans les modules, ce sont finalement 28 agricultrices et agriculteurs qui ont obtenu le brevet fédéral. A noter qu'une candidate a passé avec succès un examen selon le règlement de 2006.



Les lauréates et lauréats du brevet agricole présents lors de la remise des diplômes

Lauréate du brevet agricole selon le règlement du 3 novembre 2006

Nom	Prénom	Lieu de domicile
Renaud	Vanessa	Rocheftor NE

Lauréates et lauréats du brevet agricole selon le règlement du 8 janvier 2014

Nom	Prénom	Lieu de domicile
Baudin	Martin	Mollens VD
Boschung	Richard	La Tour-de-Trême FR
Chenevard	Mélissa	Corcelles-le-Jorat VD
Cotting	Steve	Ependes FR
Devenoge	François	Dizy VD
Freymond	Elodie	Montricher VD
Grandjean	Mickaël	Villaz-Saint-Pierre FR
Gremaud	Prisca	Maules FR
Habegger	Joël	Le Fuet BE
Jaunin	Killian	Fey VD
Liaudat	Christophe	Châtel-St-Denis FR
Loup	Fabian	Montmagny VD
Marthe	Gaël	Le Mouret FR
Martin	Dominique	Froideville VD
Morand	Benoît	Le Pâquier FR
Moser	Florian	Vallon FR
Perrin	Frédéric	Thierrens VD
Pichonnat	Nicolas	Sarzens VD
Queloz	Valentin	St-Brais JU
Quiquerez	Robin	Grandfontaine JU
Raynaud	Aimé	Château-d'Oex VD
Roy	Benjamin	Porrentruy JU
Schmoutz	Marc	Romont FR
Sprunger	Loïc	Montfaucon JU
Tschanz	David	Prêles BE
Vallélian	Xavier	La Tour-de-Trême FR
von Bergen	Pascal	Champoz BE

Maîtrise agricole / diplôme de paysanne

Tous les modules de la maîtrise ont été mis sur pied sur un ou plusieurs sites de Suisse romande. 14 candidats se sont présentés à l'examen final de la maîtrise agricole, 12 selon le règlement de 2006 et 2 selon le règlement de 2014. Au total, 10 lauréats ont reçu leur maîtrise d'agriculteur.



Les lauréats de la maîtrise agricole

Lauréats de la maîtrise d'agriculteur selon le règlement du 3 novembre 2006

Nom	Prénom	Lieu de domicile
Baechler	Simon	Vallon FR
Blanc	Lucas	Brenles VD
Chopard	François	Le Prévoux NE
Gatabin	Christophe	Lussery-Villars VD
Glannaz	Jérémie	Farvagny-le-Petit FR
Hofer	Sylvain	Burtigny VD
Lötscher	Michel	Ederswiler JU
Mornod	Christophe	Pontenet BE
Tissières	Mathieu	Châtel-sur-Monsalvens FR

Lauréat de la maîtrise d'agriculteur selon le règlement du 18 décembre 2014

Nom	Prénom	Lieu de domicile
Geinoz	Samuel	Neirivue FR

La cérémonie de remise des diplômes a eu lieu le 18 novembre 2016, la journée était organisée en commun par toutes les associations de maîtres de Suisse romande et l'association des paysannes professionnelles ARPP.

5.3.2 Direction romande des examens professionnels et professionnels supérieurs pour les branches spéciales de l'agriculture

Direction d'examens et secrétariat

Les membres de la Direction d'examens se sont réunis à trois reprises durant l'année 2016. Une autre séance a également eu lieu à Berne et a réuni les responsables et les secrétaires de l'ensemble des Directions d'examens rattachées à AgriAliForm.

Lors de ces trois séances, la Direction d'examens a validé la liste des experts engagés aux examens modulaires, validé les notes modulaires et a adressé un préavis à la commission AQ AgriAliForm pour la ratification des résultats aux examens finaux, de la liste des experts pouvant être appelés à fonctionner comme expert à l'examen final 2017 ainsi que de la liste des candidats admis à l'examen final 2017. Pour la deuxième fois, la Direction d'examens a également nommé les experts praticiens à la deuxième session des examens finaux de l'ES Technicien vitivinicole de CHANGINS. Outre ses activités ordinaires, la Direction d'examen a également statué sur les points suivants :

- Concernant les promotions communes pour le brevet, la maîtrise, le diplôme ES et le Bachelor HES qui se sont déroulées le 11 décembre 2015 à CHANGINS, un bilan a été tiré au début de l'année. Suite à cela, ainsi qu'aux discussions avec CHANGINS qui a finalement exprimé sa volonté de maintenir les promotions dans l'enceinte de son école, il a été décidé d'entente avec l'Association suisse romande des maîtres professionnels de la vigne et du vin ainsi que l'Association des maîtres arboriculteurs romands de décentraliser les promotions afin d'accroître la visibilité de la formation et de promouvoir les échanges avec les milieux professionnels des différentes régions romandes. L'occasion a ainsi été saisie de se joindre aux maîtres agriculteurs et aux paysannes professionnelles romandes pour organiser les promotions et ainsi regrouper l'ensemble des brevets et maîtrises du champ professionnel agricole. La remise des diplômes qui s'est déroulée le 18 novembre à Collonges en Valais a été une belle réussite. Un bilan de cette première édition commune sera tiré au printemps 2017 et une décision sera prise quant à la suite de la collaboration avec les maîtres agriculteurs et les paysannes professionnelles romandes.
- Finalement, la Direction d'examens s'est tenue informée des changements prévus concernant le système de financement des examens professionnels fédéraux et professionnels fédéraux supérieurs (voir point 5.3 ci-dessus).

Brevet pour arboriculteurs, viticulteurs et cavistes

Lors de la session d'examen 2016, ce sont au total vingt candidats qui se sont présentés à une ou plusieurs épreuves de l'examen final. Cinq d'entre eux ont terminé avec succès l'ensemble des épreuves requises pour l'obtention du brevet. Compte tenu des exigences à remplir dans les modules, ce sont finalement six brevets qui ont pu être décernés lors de la cérémonie de remise des diplômes organisée à Collonges le 18 novembre.

Lauréat brevet d'arboriculteur:

Nom	Prénom	Domicile et canton
Bessard	Joël	Charrat VS

Lauréats brevet de caviste :

Nom	Prénom	Domicile et canton
Breguet	Alexis	Coffrane NE
Sordet	Raphaël	Begnins VD
Zeller	Emilie	Vernier GE

Lauréats brevet de viticulteur :

Nom	Prénom	Domicile et canton
Cadenazzi	Davide	Corteglia TI
Dubois	Jonas Haskya	Oron-la-Ville VD

Maîtrise pour arboriculteurs, viticulteurs et cavistes

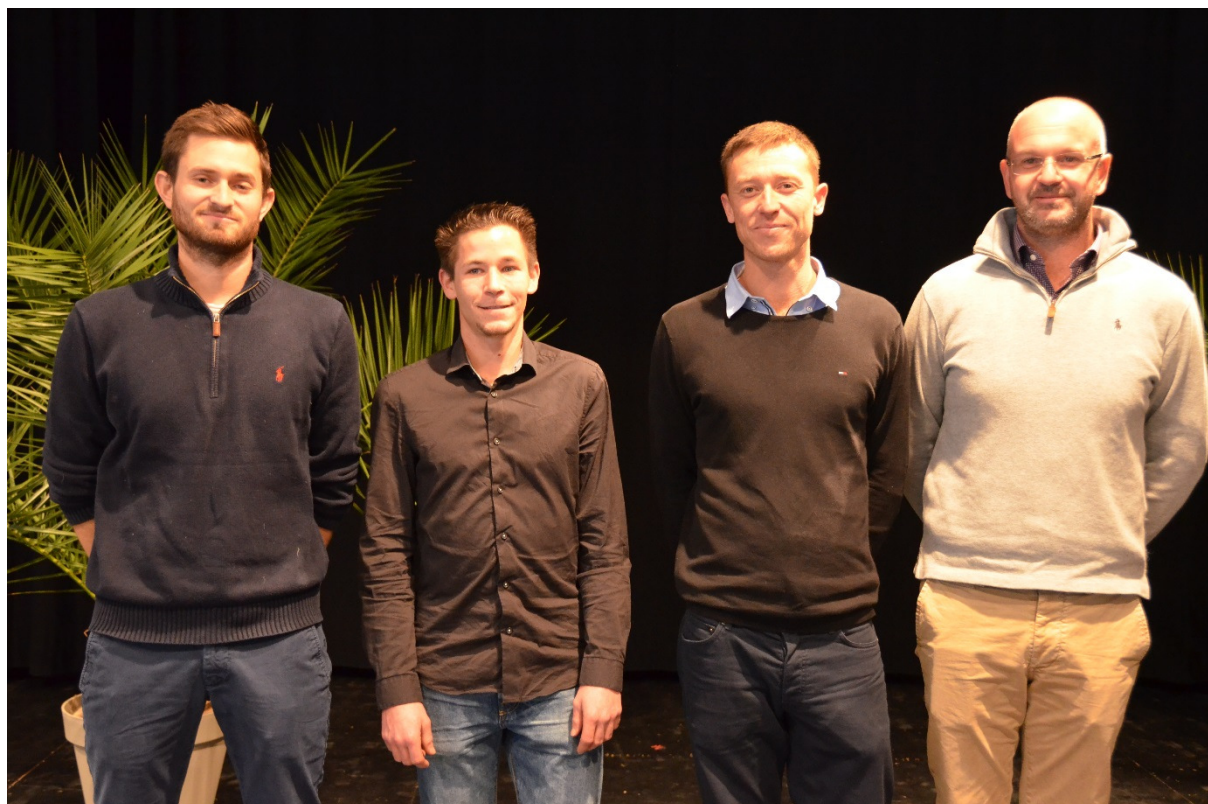
L'année 2016 a marqué la fin de la validité des anciens règlements de la maîtrise. Les nouveaux règlements sont donc désormais bien en place. Au total, trois candidats se sont présentés aux trois épreuves de l'examen final. Ce sont finalement deux maîtrises qui ont pu être décernées lors de la cérémonie de remise des diplômes organisée à Collonges.

Lauréat maîtrise de caviste :

Nom	Prénom	Domicile et canton
Maye	Raphaël	Chamoson VS

Lauréat maîtrise de viticulteur :

Nom	Prénom	Domicile et canton
Sandoz	Patrick	Neuchâtel NE



Les lauréats brevet-maîtrise pour les branches spéciales de l'agriculture présents à Collonges, de gauche à droite : Raphaël Maye, Patrick Sandoz, Jonas Dubois Haskya, Davide Cadenazzi

5.3.3 Direction romande des examens de paysanne

Suite au rattachement à AgriAliForm du règlement du brevet de paysanne, la CREPP est devenue la direction des examens de paysanne. Elle gère la formation modulaire et les examens finaux du brevet de paysanne en Suisse romande, avec le soutien du secrétariat d'AGORA. Magali Briod, présidente, siège en outre au sein du comité technique des paysannes et de la direction d'examen en charge des examens de diplôme. En 2016, la direction d'examen s'est réunie à cinq reprises pour mettre en place la nouvelle organisation et gérer les affaires courantes :

- le 18 janvier, elle a pris connaissance des modifications liées au nouveau règlement d'examen, a adopté le règlement de la direction d'examen, décidé des informations à communiquer aux candidates en cours de formation, fait le point de la formation modulaire et finalisé l'organisation des examens finaux 2016 ; elle a en outre statué sur un recours contre une évaluation modulaire et émis un préavis à l'attention de la commission AQ ;
- le 26 avril, une séance de clôture des examens en présence des experts a permis de prendre connaissance des résultats obtenus par les candidates et d'émettre un préavis pour la ratification des résultats par la commission assurance qualité d'AgriAliForm
- le 23 mai, la direction d'examen a fait l'état des lieux de la formation modulaire, adopté le programme de la session 2016-17 et ajusté les écolages de deux modules (Mise en valeur des produits et Alimentation et préparation des repas) ;
- le 22 septembre, une séance de coordination des directions d'examen de paysanne s'est tenue à Berne afin d'échanger sur la session écoulée et sur la mise en œuvre ;
- le 15 novembre, elle a pris connaissance des dossiers des candidates inscrites à l'examen final 2017, pris position sur les travaux de projet et procédé à l'organisation des examens.

Brevet de paysanne

Durant la session 2015-16, 12 modules ont été mis sur pied sur les sites de l'Arc jurassien, de Grangeneuve et de Morges, ce qui a représenté 165 évaluations de modules.

7 candidates se sont présentées, avec succès, à l'examen final du brevet de paysanne, qui s'est déroulé le 26 avril 2016 à la Fondation rurale interjurassienne à Courtemelon. Elles ont reçu leur brevet le 18 novembre à Collonges.



Les lauréates du brevet de paysanne présentes à Collonges

Lauréates du brevet de paysanne selon le règlement du 1er janvier 2016

Nom	Prénom	Lieu de domicile
Barben	Aline	La Chaux-de-Fonds NE
Chollet Lopez Guido Léon	Aline	Meinier GE
Droz	Laetitia	Le Peuchapatte JU
Eschler	Véronique	Fleurier NE
Petitpierre	Laetitia	La Côte-aux-Fées NE
Vuillaume	Mélina	Grandfontaine JU
Vuilleumier	Céline	Cugy FR

5.4 AMASR

L'Association des maîtres agriculteurs de la Suisse romande compte 1'301 membres dont 809 membres honoraires. L'AMASR est présidée par M. Laurent Schwab. L'assemblée générale 2016 a eu lieu le 9 décembre à Pringy. En fin d'assemblée, M. Pascal Corminboeuf a donné un exposé intitulé « Nourriture et santé ; le grand défi du 21^{ème} siècle ».

En 2016, les activités ont porté principalement sur la tenue des comptes, l'envoi de courriers, sur l'organisation de la cérémonie de remise des diplômes des brevets et maîtrises qui a eu lieu à Collonges en Valais, et sur la préparation de l'assemblée générale.

L'AMASR a aussi soutenu les AgriSkills en faisant un don et les sections vaudoises ont également participé en tenant la buvette avec les paysannes de Moudon et les anciens d'Agrilogie.

Le comité de l'AMASR et AGORA sont très satisfaits de la collaboration et ils se réunissent toujours en début d'année dans la Maison du Paysan pour faire le point sur le secrétariat et sur l'actualité agricole.

5.5 Commission de formation professionnelle agricole

Les membres de la Commission se sont réunis deux fois en 2016, en avril et en septembre. Les séances permettent l'échange d'informations et une harmonisation des pratiques en Suisse romande. Les thèmes suivants peuvent être relevés :

- Révision de la formation initiale CFC et AFP : La commission a participé aux travaux de révision dans les différents groupes (voir également point 5.1 ci-dessus); pendant la période de consultation interne, elle a élaboré la prise de position à l'attention du comité d'AGORA ; les principaux points ont porté sur la dotation horaire, la procédure de qualification et le dossier de formation ;
- Autorisation de former : une directive sur les conditions minimales à remplir pour pouvoir former des apprentis et sur la procédure a été adoptée ;
- Renouvellement des commissions : En septembre, lors de la séance qui s'est déroulée pendant les AgriSkills à Grange-Verney, nous avons pris congé de Patric Santschi, président, de la Chaux-de-Fonds, de Laurent Guisolan, de Grangeneuve, d'Alain Merlier, du CFPne Lullier et de Gary Cherpillod, de la COJA, et accueilli leurs successeurs Luc Balmer (NE), Alexandre Horner (IAG), Marc Miéville (Lullier) et Benoît Gremaud (COJA).
- Formation continue selon l'OPD : un cours pour experts a été mis sur pied en collaboration avec Agrilogie afin de préparer le premier examen sur l'exploitation des candidats. L'examen s'est déroulé durant l'été, les 26 candidats ont réussi et obtenu l'attestation (2 candidats après avoir dû passer une deuxième fois la partie orale sur l'exploitation) ; une séance de bilan a été organisée au terme de la session avec les experts et quelques améliorations demandées pour la prochaine session, en particulier au niveau du délai de répétition et de la formulation et de la présentation de la grille d'évaluation ;

- Une enquête a été menée par AGORA auprès des personnes ayant suivi le cours entre 2007 et 2015, pour connaître la suite de leur parcours professionnel et leur degré de satisfaction : Sur 188 questionnaires envoyés, 71 ont été retournés. 90 % des personnes sont toujours dans le milieu agricole. Les réponses reçues montrent que la formation répond aux besoins en termes de durée, d'organisation en cours d'emploi et de réponse à des situations d'urgence, mais il importe de bien informer sur les possibilités de formation continue pour répondre aux souhaits individuels d'approfondissement et pour encourager à poursuivre la formation par l'obtention d'un CFC ; la synthèse de l'enquête a été publiée sur le site Internet www.agora-romandie.ch.
- Coordination du permis de traiter : Sur mandat de l'Office Fédéral de l'Environnement (OFEV), AGORA est responsable, en collaboration avec l'Union Suisse des Paysans, de l'examen donnant droit au permis pour l'emploi de produits phytosanitaires dans l'agriculture. Une session a été organisée durant l'hiver 2015-16 par la Station de protection des plantes de Grange-Verney (VD), dans le cadre des cours donnés pour l'obtention des paiements directs (cours OPD) et de ceux pour l'obtention du CFC d'agriculteur selon l'article 32 OFPr. Au total, 30 permis ont été délivrés en 2016.

5.6 Conférence des directeurs des écoles des métiers de la terre et de la nature

La Conférence des directeurs des écoles des métiers de la terre et de la nature regroupe les directeurs des centres de formation de la Suisse romande et du Tessin pour les métiers de l'agriculture, de l'arboriculture, du cheval, de l'horticulture, de la forêt, de la culture maraîchère et de la vitiviniculture. Elle associe également à ses travaux les directions de Changins et de Zollikofen.

La Conférence s'est réunie deux fois en 2016. Les membres ont échangé sur différents points et traité les thèmes suivants :

- Situation à la Imz et rédaction des moyens d'enseignement : Un groupe de travail s'est penché sur les structures actuelles et les perspectives, afin de les faire évoluer tout en gardant des moyens d'enseignement de qualité et en maintenant la bonne collaboration avec les écoles. La Conférence a écrit au président du SVIAL pour faire part de ses attentes
- Formation initiale agricole : mise en œuvre du futur plan de formation pour le domaine spécifique en production biologique, approche de la politique agricole dans les cours avec accès à des plateformes de gestion en ligne, besoins des écoles en matière de cours à option
- Demande de la commission romande de pédagogie relative à la position des institutions face aux élèves présentant des troubles avérés de l'apprentissage (troubles « dys ») : une uniformisation des pratiques et des procédures au niveau romand n'est pas possible
- Formation professionnelle supérieure : Le projet du Conseil fédéral de financement axé sur la personne laisse entrevoir les changements, mais ils restent difficiles à anticiper tant que les coûts déterminants et les répercussions sur les montants versés aux cantons ne sont pas connus.

5.7 Commission romande de pédagogie (CRP)

La Commission romande de pédagogie choisit chaque année une thématique et met un programme d'une journée à disposition des écoles, qui est adapté en fonction de leurs besoins spécifiques.

En 2016, la commission s'est réunie à deux reprises :

- Lors de sa séance de mars, la commission a finalisé la thématique de la journée 2016-17 : Faciliter l'apprentissage des « dys » sans prêter celui des autres élèves de la classe, et fait appel à Mme Mathilde Goumaz pour traiter cette thématique

- En novembre, la commission s'est réunie à Châteauneuf pour sa séance décentralisée. Elle a fait un bilan intermédiaire des journées déjà mises sur pied et souhaité une recommandation romande pour identifier un parcours pour les élèves avec des difficultés avérées. La recommandation a été soumise à la Conférence des directeurs, mais il n'a pas été possible d'y donner suite en raison des différences de moyens et de compétences dans les cantons ;

5.8 Mandat formation professionnelle de la Fédération Suisse des Vignerons

Depuis 2009, AGORA est responsable de la formation et est, à ce titre, invitée aux séances du comité de la FSV.

AGORA tient également le secrétariat de la commission de formation professionnelle viticole qui s'est réunie à 3 reprises en 2016. Les sujets traités ont notamment été la révision partielle de la formation professionnelle initiale, la promotion de la formation, les moyens d'enseignement à l'école professionnelle, la procédure de qualification du CFC et AFP, et le suivi des nouveautés au niveau de la formation professionnelle supérieure.

Cette année a été marquée par trois événements importants pour la promotion professionnelle : AGROVINA, le 11ème European wine championship et les AgriSkills 2016.

- Dans le cadre du salon AGROVINA qui s'est déroulé du 26 au 29 janvier 2016, la FSV a collaboré avec la FSV, la FUS, AGORA et les écoles de Châteauneuf et de Marcelin, pour la tenue du stand de la formation professionnelle initiale et supérieure mis à disposition par AgriAliForm.
- Le 11ème concours européen des écoles vitivinicoles s'est déroulé du 29 mars au 2 avril sous le nom de « European Wine Championship ». Il a été organisé en collaboration avec les écoles de Châteauneuf, Marcelin et Changins et a donné très bonne satisfaction.
- Les premiers AgriSkills2016 (voir point 5.2 ci-dessus) lors desquels un stand de présentation et d'animation pour le métier de viticulteur a été organisé par la FSV et tenu avec le soutien de l'Association suisse romande des maîtres professionnels de la vigne et du vin.

La rédaction des moyens d'enseignement vitivinicoles connaît des hauts et des bas. Ainsi, la rédaction de la partie encavage en français a été achevée en 2015 déjà et les traductions en allemand et en italien ont été terminées dans le courant de l'année. Pour la partie viticulture, la rédaction tarde à avancer en raison du manque d'auteurs pour certains chapitres spécifiques à la viticulture. Andreas Hügli, le nouveau directeur d'édition-Imz, s'est engagé à améliorer les choses et à mettre la priorité sur les chapitres spécifiques à la viticulture moyennant de trouver les auteurs compétents. Dans tous les cas, la partie viticulture devrait être entièrement disponible pour la rentrée scolaire 2018/19.

Le mandat FSV permet par ailleurs à AGORA de représenter la fédération à différents postes. Premièrement, AGORA représente la FSV au sein de la commission assurance qualité (AQ) des examens finaux du brevet et de la maîtrise d'AgriAliForm qui est entrée en fonction en 2013. Pour rappel, c'est elle qui statue sur l'admission des candidats, sur la nomination des experts ainsi que la validation des notes aux examens finaux ainsi que les questions financières. Le gros travail de la Commission AQ d'AgriAliForm pour l'année 2016 aura été la gestion des flux financiers en provenance du SEFRI. Les incertitudes liées au futur nouveau système de financement ne facilitent pas l'avancée des travaux (voir point 5.3 ci-dessus). Finalement, afin de s'impliquer plus fortement dans les différentes formations ES, la commission AQ a décidé de créer une commission spécifique pour les écoles supérieures pour la gestion du plan d'études des ES agrotechniciens, ES agro-commerçants et ES techniciens vitivinicoles. Un projet concret sera présenté lors du prochain comité d'AAF de mars 2017. Il s'agira d'une structure qui chapeautera les trois ES.

Toujours au niveau des organes d'AgriAliForm, AGORA représente la FSV au sein de la Commission de surveillance des cours interentreprises, qui s'est réunie deux fois ; il s'agit du 3

mars et du 15 septembre 2016. Le rôle de cette commission est principalement le suivi des flux financiers dans les cours interentreprises ainsi que la surveillance de la qualité. Cette année des visites des centres CIE ont à nouveau eu lieu. Chacune de ces visites est effectuée par deux membres de la Commission de surveillance. Elles ont pour but de veiller à la qualité des cours interentreprises en mettant un accent particulier sur l'importance de la pratique et au maintien d'une bonne homogénéité au niveau national. Enfin, la traditionnelle rencontre annuelle des responsables CIE s'est déroulée le 13 janvier 2016.

Finalement, AGORA représente la FSV au sein du Conseil professionnel consultatif de Changins qui s'est réuni à deux reprises durant l'année 2016 afin de traiter des actualités et activités de recherches de l'école avec le monde professionnel.

5.9 Mandat formation professionnelle de l'Association suisse du commerce des vins

Depuis 2010, AGORA a une convention avec l'ASCV relative à la formation professionnelle de caviste. Cette convention prévoit la gestion de projets et de dossiers liés à la formation professionnelle, par la mise à disposition d'un collaborateur spécialisé, ainsi que la reprise par AGORA du secrétariat de la Commission nationale de formation professionnelle des cavistes (CNFC). La CNFC s'est réunie en 2016 à trois reprises pour le bureau et à une reprise en séance plénière. Les sujets traités ont notamment été la révision partielle de la formation professionnelle initiale, la promotion de la formation, la procédure de qualification du CFC et AFP et le suivi des nouveautés au niveau de la formation professionnelle supérieure.

En 2016, la révision partielle de la formation professionnelle initiale engagée par le comité d'AgriAliForm en 2015 a suivi son cours. L'entrée en vigueur est prévue le 1er mars 2017 pour une mise en œuvre pour la rentrée 2017. Si le calendrier d'AgriAliForm prévoit une entrée en vigueur au 1er janvier 2017, soit pour la rentrée 2017 – 2018, les centres de formation des cultures spéciales ont décidé de la mise en place du modèle linéaire à la rentrée 2016 – 2017 déjà, à l'exception d'Agriologie pour les viticulteurs et de l'Inforama Anet. Une autre modification importante est l'augmentation du nombre de jours de cours interentreprises pour les AFP afin que ceux-ci puissent être donnés en commun avec les CFC. Enfin, le dossier de formation sera évalué dans le cadre de l'examen pratique et des mesures d'accompagnement pour les travaux dangereux ont été introduites dans le plan de formation.

Le groupe de rédaction des questions d'examen pour la formation initiale (CFC et AFP) s'est réuni le 11 juillet 2016 afin de planifier la rédaction des questions de la session 2017. Un état des lieux des questions existantes à contrôler et à modifier ainsi qu'une répartition du travail ont été effectués. Les groupes de rédaction viticulture et encavage ont travaillé en commun afin d'utiliser les synergies possibles. Le groupe de rédaction commun est sous la responsabilité de Florence Matthey en collaboration avec Remo Walder.

Pour rappel, les moyens d'enseignement pour les cavistes ont eu droit à un vernissage le 17 novembre 2015. La traduction en allemand a toutefois été terminée officiellement en mars 2016.

Durant l'année, l'ASCV a participé, en collaboration avec la FSV, à trois événements importants en faveur de la formation professionnelle : AGROVINA, le 11ème « European Wine Championship » et les AgriSkills2016 (voir point 5.2 et 5.8 ci-dessus) lors desquels un stand de présentation et d'animation pour le métier de caviste a été organisé par l'ASCV et tenu avec le soutien de l'Association suisse romande des maîtres professionnels de la vigne et du vin.

Concernant la partie caviste du fonds de formation, le nouveau barème pour le calcul des contributions a été appliqué dès le 1er janvier, après sa validation par le comité d'AgriAliForm en 2015. Pour rappel, le nouveau système a permis de supprimer la catégorie des très petits producteurs à CHF 20.- qui coûtait au final plus cher qu'elle ne rapportait. Par ailleurs, le règlement des factures en souffrance a été géré par AgriAliForm qui, pour rappel, s'est chargée de l'envoi des ordonnances de paiement début décembre 2015. Si beaucoup d'entreprises n'ont pas réagi aux ordonnances de paiement et que des poursuites ont dû être déclenchées courant février, les retards de paiement ont finalement pu être encaissés et les facturations des contributions 2016 ont été envoyées par l'ASCV en août.

5.10 Commission romande des cours interentreprises (CIE) pour les branches spéciales de l'agriculture

La Commission romande des cours interentreprises pour les branches spéciales de l'agriculture coordonne la répartition et l'organisation des cours interentreprises en Suisse romande pour les professions d'arboriculteur, viticulteur, maraîcher et caviste. Les associations professionnelles, les maîtres d'apprentissage ainsi que les écoles sont représentés au sein de la commission qui s'est réunie à deux reprises en 2016, le 9 juin à Ouchy et le 1er décembre à Yverne. Cette dernière séance a, par ailleurs, été couplée avec le débriefing annuel des moniteurs de cours qui a été organisé conjointement par Prométerre et AGORA.

Si la majorité de l'organisation des cours interentreprises est en main des écoles et des chambres d'agriculture, la commission a organisé en 2016 plusieurs sessions du CIE débouchant sur l'obtention du permis de cariste. Ce cours est sous-traité à des entreprises spécialisées et reconnues par la SUVA. Il s'agit de Neuwerth Logistics SA à Ardon et José Pasquier Sàrl qui donne ses cours à Cernier. Ce cours permet à tous les apprentis des quatre professions concernées de sortir du CFC avec un permis de cariste qui leur aura coûté CHF 200.- contre près de mille francs s'ils devaient le faire par la suite.

La problématique des décomptes de frais des différents CIE et de l'obtention des soutiens financiers auprès des organisations professionnelles et des fonds cantonaux est toujours d'actualité. Le regroupement des demandes pour les différents fonds cantonaux sur la plateforme CIECH est en cours mais peine à avancer.

6. Autres thématiques

6.1 Etude sur l'agriculture romande

Démarrée en janvier 2015 sous la conduite de Martin Pidoux de la HAFL de Zollikofen, l'étude « Stratégies d'avenir pour une agriculture romande dynamique » a été présentée à la presse le 2 juin. Cette étude s'est non seulement préoccupée des aspects macroéconomiques mais s'est également intéressée à quatre filières (lait, volaille de chair, céréales panifiables et vins) ainsi qu'à l'échelle de l'exploitation agricole en analysant 20 exploitations-types réparties sur toute la Suisse romande et couvrant l'essentiel des productions.

Sur cette base, de nombreuses recommandations ont été émises et permettront notamment de nourrir le débat au sein des organes d'AGORA en vue de la PA 2022+. Il en ressort sept grands thèmes :

- Trois thèmes concernant les exploitations agricoles : la définition de stratégies d'avenir sur les exploitations, la planification des investissements ainsi que la charge en travail et qualité de vie.
- Trois thèmes concernant les marchés et les filières : la gestion des incertitudes, les demandes du marché et des consommateurs ainsi que le dialogue interne aux filières.
- Un thème concernant la politique agricole : la meilleure utilisation des instruments mis à disposition.

Même si, depuis la sortie de « L'agriculture romande sous la loupe » en 1988, ce sont plus de 20'000 exploitations agricoles romandes sur 35'000 à l'époque qui ont disparu, cette étude permet à AGORA de se montrer confiante quant à l'avenir d'une agriculture dans notre région. En effet, il en ressort clairement d'importants atouts tels qu'une mentalité entrepreneuriale bien développée, une forte présence des AOP-IGP ainsi qu'un bassin de consommateurs importants.

L'étude « Stratégie d'avenir pour une agriculture romande dynamique » est dorénavant à disposition des milieux agricoles romands. Il s'agit maintenant d'en faire bonne lecture et de l'utiliser à bon escient pour offrir aux agriculteurs de ce bout de pays d'autres perspectives qu'une érosion régulière du revenu agricole. Elle est disponible tant en version complète que sous forme résumée, cette dernière existant également en allemand, sur le site internet d'AGORA www.agora-romandie.ch.

6.2 AgriTOP

A. Généralités

La collaboration avec les Chambres d'agriculture et avec les Services de vulgarisation pour l'organisation du cours AgriTOP+ a correctement fonctionné.

Au niveau national, une séance du Forum AgriTOP a permis de faire le point sur l'ensemble du concept AgriTOP.

B. Cours de base

A fin 2016, la situation est la suivante :

- nombre d'exploitations affiliées : 2'222
- nombre de cours organisés : 7, dont 2 dans le cadre du brevet agricole
- nombre d'exploitations dont un collaborateur au moins a suivi le cours de base entre 2002 et 2016 : 2'621

Les 5 cours de base ont été suivis par 82 participants et les 2 cours brevet ont réuni 69 participants.

C. Cours AgriTOP+

Durant l'année écoulée, 27 cours totalisant 346 participants ont été organisés. En voici la liste détaillée

- Sécurité dans le trafic routier : 2 cours, 31 participants
- Arrimage sûr en viticulture : 1 cours, 18 participants
- Travaux en hauteur : 2 cours, 19 participants
- Manipulation des ovins : 1 cours, 11 participants
- Sécurité, conformité des bétailières et embarquement bovin : 2 cours, 32 participants
- Planifier et utiliser des installations de contention des bovins : 2 cours, 30 participants
- Entretien de la tronçonneuse : 2 cours, 13 participants
- Mise en pratique d'AgriTOP sur une exploitation vitivinicole : 1 cours, 19 participants
- Cours pour employés cultures spéciales phyto : 1 cours, 12 participants
- Renforcement musculaire : 4 cours, 43 participants
- Sécurité et santé des enfants à la ferme : 1 cours, 13 participants
- Urgence en agriculture : 5 cours, 60 participants
- EPI et traitements phytosanitaires : 3 cours, 45 participants

Un certain nombre de cours AgriTOP+ sont reconnus conformes OACP et permettent l'obtention et le maintien du permis poids lourds.

Suite à une décision de la Conférence des directeurs des Chambres d'agriculture romandes et au vu des finances AgriTOP, AGORA a consenti un rabais de 50.- à chaque participant à un cours AgriTOP+.

En automne, le programme 2017 des cours AgriTOP+ a été envoyé à 2'640 affiliés.

6.3 Fondssuisse

Fondssuisse est une fondation fondée en 1901 à Neuchâtel par la Société suisse d'utilité publique et avec siège social à Berne. Elle verse des indemnités en cas de dommages causés par des phénomènes naturels imprévisibles contre lesquels il est actuellement impossible de s'assurer ou pas usuel de conclure une assurance. Par exemple, une violente tempête, une inondation, un glissement de terrain, des chutes de pierres ou encore une avalanche sont imprévisibles et peuvent causer des dommages importants aux routes, aux chemins, aux ponts, aux murs de soutènement, aux conduites et aux canalisations ou encore aux pâturages. Fondssuisse fournit une prestation aux sinistrés, pour autant qu'il s'agisse de personnes physiques, lorsqu'aucune autre organisation ou assurance ne propose de l'aide. Les prestations sont versées à titre bénévole, il n'existe pas de droit à une prestation de fondssuisse. Jusqu'à mi-2016 fondssuisse était connu sous le nom de «Fonds suisse de secours pour dommages non assurables».

La fondation fondssuisse est présente dans toute la Suisse, toutefois elle est moins connue en Suisse romande et moins de demandes francophones sont déposées. En raison de ce constat, il a

été décidé de renforcer la présence, l'engagement et l'accessibilité du fondssuisse en Suisse romande. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2016, AGORA a pour tâche de gérer la nouvelle antenne romande de fondssuisse. Ceci englobe l'information et la communication en Suisse romande, le contact avec les cantons et les communes, la formation des experts, la gestion des annonces de dommages, ainsi que la gestion administrative. L'objectif principal de l'antenne romande est de mieux faire connaître fondssuisse en Suisse romande en améliorant l'information et le traitement de demandes ainsi qu'en rendant ses services plus accessibles. La mise en place opérationnelle de l'antenne se fait toutefois étape par étape depuis juin 2016. En 2016, AGORA a participé à la relecture de la version française de son nouveau site internet et a effectué diverses traductions, a établi les premiers contacts avec les cantons romands et autres partenaires de fondssuisse et a participé au traitement des demandes francophones.

Vous trouverez davantage d'informations sous www.fondssuisse.ch.

6.4 AIASR

L'Association des Ingénieurs Agronomes de la Suisse Romande, présidée par Danilo Christen, compte pas loin de 300 membres actifs. Le secrétariat d'AGORA s'occupe principalement de la gestion du fichier des membres, de l'envoi d'environ 3 courriers d'information par année aux membres, de la gestion des convocations à l'AG ainsi que de la facturation des cotisations.

Concernant les activités 2016, le point principal a été l'assemblée générale qui s'est déroulée le 20 mai à Moudon. A cette occasion, Bernard Lehmann, directeur de l'OFAG et membre de l'AIASR, a pu venir présenter aux membres la réorganisation d'Agroscope annoncée par voie de presse quelques temps auparavant. Par ailleurs, le désormais traditionnel business event s'est déroulé le 23 juin 2016 sur le site valaisan de l'EPFL à Sion. Il était consacré aux « contributions des recherches & développements privés et publics dans la création de valeur en agroalimentaire ». Sa mise sur pied a été le fruit d'une collaboration avec le Cluster « Food & Nutrition » basé à Fribourg. Enfin, la traditionnelle raclette en compagnie des étudiants du Poly s'est déroulée le 10 mars à Zurich.

6.5 Maison du Paysan

Après plusieurs années de présidence de l'Association de la Maison du Paysan, Walter Willener a cédé sa place à Karine Etter de l'Agri. L'autre fait marquant de l'année 2016 a été la réfection des ascenseurs, vieux de 50 ans ! Enfin, au niveau financier, l'association se porte toujours à merveille ce dont profitent également les associés par l'intermédiaire des rendements obtenus sur les montants placés à la Maison du Paysan.

6.6 Autres activités

En 2016, AGORA a

- participé à l'assemblée des délégués d'Agridea qui s'est déroulée en Appenzell et a ainsi pris acte des difficultés financières de l'exercice 2015. Une amélioration est cependant attendue pour l'exercice 2016.
- échangé avec Uniterre concernant divers sujets d'actualité dont, notamment, les différentes initiatives populaires.
- organisé la rencontre des Clubs agricoles des Grands Conseils romands dans le cadre du salon Goûts & Terroirs à Bulle (FR). Outre les échanges d'informations sur les thèmes agricoles traités dans les cantons, les participants ont pris connaissance de l'étude sur l'agriculture romande ainsi que des préparatifs en vue de la campagne de votation sur la sécurité alimentaire.

7. Programme d'activités 2017

Pour 2017, il est prévu d'effectuer les activités suivantes :

- Examen des consultations importantes et suivi des dossiers de politique agricole
- Coordination romande de la campagne en faveur de l'inscription dans la Constitution de la sécurité alimentaire
- Mise en valeur de l'étude sur l'agriculture romande et suivi statistique de l'étude
- Mise à jour de la convention entre les Chambres cantonales et AGORA
- Participation aux décisions concernant l'avenir de l'agence AGIR
- Adaptation aux moyens modernes de la communication extérieure d'AGORA

Ont collaboré à la rédaction du présent rapport :

Judith Auer, Loïc Bardet, Magali Briod, Jacques Demierre, Elisa Domeniconi, Elodie Freymond, Sarah Hofmann, Florence Matthey, Joëlle Pittet, David Ruetschi, Laurent Tornay et Oksana Z'Rotz.

AGORA

Activités

Défense et promotion professionnelle

Coordination romande

Coordination des prises de position sur les projets législatifs en consultation (convention Chambres)

Initiation et mise en œuvre de projets romands ou nationaux

Contacts auprès des autorités politiques, des administrations fédérales et cantonales et des organisations économiques

Représentation de l'agriculture romande auprès d'organisations et instances romandes ou nationales

Formation professionnelle

Au niveau romand

Organisation des examens de maîtrises et brevets pour agriculteurs, arboriculteurs, viticulteurs et cavistes

Coordination de la formation initiale pour les métiers agricoles (CFC)

Promotion de la formation initiale et supérieure

Collaboration avec les centres de formation agricole

Secrétariats des Commissions romandes

- pour les brevets et maîtrises
- de pédagogie
- des directeurs des écoles des métiers de la terre et de la nature
- de formation professionnelle initiale
- des examens professionnels de paysanne (CREP)
- des cours interentreprises pour les branches spéciales de l'agriculture

Au niveau suisse

Présidence de l'Organisation du Monde du Travail AgriAliForm

Secrétariat romand d'AgriAliForm (traductions et administration)

Coordination nationale de la formation initiale (CFC) pour viticulteurs et cavistes

AGORA

Activités

Secrétariats d'organisations et mandats

Relations publiques

Groupement pour la production intégrée dans l'ouest de la Suisse (PIOCH)

Organisation et coordination du Brunch à la ferme du 1^{er} août en collaboration avec l'USP

Association pour la promotion des labels en production intégrée (IP-Suisse Lausanne)

Diffusion du message « Proches de vous. Les paysans suisses »

Fédération des pépiniéristes-viticulteurs suisses (FPVS)

Publications dans la presse agricole et non agricole

VITIPLANT

Coordination d'actions de relations publiques

Fédération Pays Romand-Pays Gourmand

AgriTOP, solution de branche pour la prévention des accidents et la sécurité au travail

Convention avec USP

Tenue de comptabilités pour tiers (AGIR, ASSAF, Swiss Beef Romandie)

Traductions pour tiers

Secrétariat AMASR et AIASR

Antenne romande du Fondssuisse

ORGANISATIONS MEMBRES D'AGORA

<i>Organisations</i>	<i>Siège et adresse pour la correspondance</i>	<i>Président</i>
AGRI-GENEVE	Rue des Sablières 15 1242 Satigny Tél. 022/939 03 10	M. Marc FAVRE Ch. des Grands-Buissons 1233 Bernex Tél. 022/757 10 20
ASSOCIATION DES INGENIEURS AGRONOMES DE LA SUISSE ROMANDE	Av. Jordils 5 Case postale 1080 1001 Lausanne	M. Danilo CHRISTEN Agroscope Rue de Lausanne 24 1950 Sion Tél. 079/432 60 83
ASSOCIATION DES MAITRES AGRICULTEURS DE LA SUISSE ROMANDE	Av. des Jordils 5 Case postale 1080 1001 Lausanne	M. Laurent SCHWAB La Praye 2523 Lignièrès Tél. 032 751 40 12
ASSOCIATION DES MAÎTRES- ARBORICULTEURS DE SUISSE ROMANDE	M. Emmanuel CHASSOT Centre des Fougères 1964 Conthey	M. Emmanuel CHASSOT Centre des Fougères 1964 Conthey
ASSOCIATION DES MARCHES PAYSANS	Mme Laurence EPARS Rte de Penthaz 5 1305 Penthaz Tél. 021/861 40 96	Mme. Roseline BAUD Rte de Cottens 24 1143 Apples Tél. 021/800 02 32 M. Pascal CHOLLET Rte de Suisse 55 1196 Gland Tél. 079/255 90 56
ASSOCIATION ROMANDE DES PAYSANNES PROFESSIONNELLES	Mme Cosette GRIN-PINARD Chemin de Prayeux 1 1405 Pomy Tél. 024/426 06 63	Mme Anne-Lise THUERLER Rte de Romont 51 1699 Porsel Tél 021/907 18 79
ASSOCIATION SUISSE DES SELECTIONNEURS	Chemin du Martinet 2A case postale 258 1510 Moudon Tél. 021/905 95 11	M. Jean-Luc PIDOUX Agriculteur Chemin du Champ-de-Romont 6 1526 Forel-sur-Lucens Tél. 021/906 89 94
ASSOCIATION SUISSE ROMANDE DES MAITRES PROFESSIONNELS DE LA VIGNE ET DU VIN	M. Fabien COUCET Rte de Denens 2 1132 Lully Tél. 079/247 78 01	M. Jean-François CRAUSAZ Domaine du Plessis 1134 Vufflens-le-Château Tél. 021/801 39 44
CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA BERNOIS	Le Plan 37 2616 Renan/Convers Tél. 032/963 15 51	M. Bernard LEUENBERGER Mont-Girod 1 2735 Champoz Tél. 079/215 43 65

CHAMBRE JURASSIENNE D'AGRICULTURE	Rue St-Maurice 17 Case postale 122 2852 Courtételle Tél. 032/426 53 54	M. Philippe JEANNERAT Bout du Village 4 2884 Montenol Tél. 032/461 34 70
CHAMBRE NEUCHATELOISE D'AGRICULTURE ET DE VITICULTURE	Site de Cernier Rte de l'Aurore 4 2053 Cernier Tél. 032/889 36 30	M. Stéphane ROSSELET Les Michels 313 2406 Le Brouillet
CHAMBRE VALAISANNE D'AGRICULTURE	Maison du paysan Case postale 96 1964 Châteauneuf-Conthey Tél. 027/345 40 10	M. Willy GIROUD Ch. de la Praille 17 1920 Martigny Tél. 027/746 32 04
COORDINATION DES PAYSANNES ROMANDES	Mme Silvia AMAUDRUZ Jorattez 12 1052 Le Mont-sur-Lausanne Tél. 021/653 42 22	Mme Silvia AMAUDRUZ Jorattez 12 1052 Le Mont-sur-Lausanne Tél. 021/653 42 22
FENACO	Rte de Chardonne 2, CP 144 1070 Puidoux Tél. 058/433 70 00	M. Pierre-André GEISER Belfond 2 2710 Tavannes Tél. 032/481 17 63
PROLAIT	Rte de Lausanne 23 1400 Yverdon-les-Bains Tél. 024/424 20 10	M. Marc BENOIT Rte de Moiry 6 1323 Romainmôtier Tél. 024/453 18 14
PROMETERRE	Jordils 1 Case postale 1080 1001 Lausanne Tél. 021/614 24 24	M. Claude BAEHLER Ch. des Prévondes 4 1832 Villard-sur-Chamby Tél. 079/274 00 61
SOCIETE DES SELECTIONNEURS JURASSIENS	Rte de Moutier 62 2800 Delémont Tél. 032/422 76 42	M. Jean-Louis CHETELAT Rue du Cornat 9 2852 Courtételle Tél. 032/423 36 72
SOCIETE ROMANDE D'APICULTURE	M. Max Huber Ch. Des Voirons 28 1213 Petit-Lancyy Tél. 079/633 56 68	Mme Sonia Burri-Schmassmann Rte de Bâle 10 2805 Soyhières Tél. 032/422 46 22
SWISS BEEF ROMANDIE	M. Christophe LONGCHAMP Rue des Fontaines 11 1148 Chavannes-le-Veyron Tél. 079/447 46 23	M. Christophe LONGCHAMP Rue des Fontaines 11 1148 Chavannes-le-Veyron Tél. 079/447 46 23
UNION DES PAYSANS FRIBOURGEOIS	Rte de Chantemerle 41 1763 Granges-Paccot Tél. 026/467 30 00	M. Fritz GLAUSER Rte de Villarimboud 27 1553 Châtonnaye FR Tél. 026/658 17 80

COMITE D'AGORA (état au 31.12.2016)

<i>Membres</i>	<i>Adresse</i>	<i>Entrée</i>
M. TORNAY Laurent	Président, Rue du Châtelard 19, 1937 Orsières	2012
M. LEUENBERGER Bernard	1 ^{er} vice-président, président CAJB, 2735 Champoz	2011
M. BAEHLER Claude	2 ^{ème} vice-président, Président Prométerre, 1832 Villard-sur-Chamby	2016
M. JEANNERAT Philippe	Président CJA, Rte principale 4, 2884 Montenol	2010
M. PERLER André	Délégué AMASR, Breilles 8, 1783 Barberêche	2012
M. ERARD François	Directeur AgriGenève, rue des Sablières 15, 1217 Meyrin	2002
M. HUGUELIT Yann	Directeur CNAV, Route de l'Aurore 4, 2053 Cernier	2016
M. FAVRE Marc	Président Agri-Genève, 1233 Benex	
M. FELLE Y Pierre-Yves	Directeur CVA, 1964 Châteauneuf-Conthey	2006
M. ROSSELET Stéphane	Président CNAV, Les Michels 313, 2406 Le Brouillet	2016
M. GLAUSER Fritz	Président UPF, La Fin d'Amont, 1553 Châtonnaye	2008
Mme HAEMMERLI Anne-Marie	Secrétaire CAJB, Le Plan 37, 2616 Renan	2007
M. DARBELLAY Michel	Directeur CJA, Rue Saint-Maurice 17, 2852 Courtételle	2011
M. MENETREY Frédéric	Directeur UPF, Rte Chantemerle 41, 1763 Granges-Paccot	2010
M. PIDOUX Jean-Luc	Président ASS, Ch. du Champ-de-Romont 6, 1526 Forel-sur-Lucens	2010
M. PIDOUX Martin	AIASR, C/o HAFL, Länggasse 85, 3052 Zollikofen	2016
M. THOMAS Luc	Directeur Prométerre, Jordils 1, 1000 Lausanne 1	2001
Mme BASSIN Laurence	Représentante ARPP, Les Salles, 1261 Marchissy	2012
<i><u>Invités :</u></i>		
<i><u>Conseillers(ères) d'Etat/Ministre</u></i>		
<i><u>Chefs de service de l'agriculture</u></i>		
M. BRAND Frédéric	Chef du Service de l'agriculture, 1110 Morges	
Mme GARNIER Marie	Conseillère d'Etat, ruelle Notre Dame 2, 1701 Fribourg	
M. VIANI Jean-Pierre	Service de l'agriculture, 1228 Plan-les-Ouates	
M. GUYOT Pierre-Ivan	Chef du Service de l'agriculture, 2053 Cernier	
M. GERBER Jacques	Ministre du Département de l'économie et de la santé, Rue Préfecture 12, 2800 Delémont	
M. LACHAT Jean-Paul	Chef du Service de l'Economie rurale, 2852 Courtételle	
M. CINA Jean-Michel	Conseiller d'Etat, Pl. de la Planta, Palais du Gouvernement, 1950 Sion	
M. DAYER Gérald	Chef du Service de l'agriculture, 1964 Châteauneuf-Conthey	
<i><u>Invités :</u></i>		
Mme BAILLY Martine	Directrice d'AGIR, Av. des Jordils 3, 1000 Lausanne	
M. EGGER Francis	USP, Belpstrasse 26, 3007 Berne	
M. JORDAN Eric	PROLAIT, Rte de Lausanne 23, 1400 Yverdons-les-Bains	
Mme TOMBEZ Monique	Membre du comité de l'USPF, Ferme de la Cerjaulaz, 1510 Moudon	

COMMISSION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE

M. GAILLARD Raphaël, **président a.i.**, EAV, 1950 Châteauneuf-Sion
M. BALMER Luc, 2042 Valangin
M. BERLANI Pierre-Alain, EMTN, 2053 Cernier
M. BIANCO Guy, EAV, 1950 Châteauneuf-Sion
M. CHOULAT Sébastien, FRI, 2852 Courtételle
M. GREMAUD Benoît, 1661 Le Pâquier
M. HORNER Alexandre, IAG, 1725 Posieux
M. HERREN Bertrand, 1429 Giez
M. KUENDIG Christophe, Agrilogie Grange-Verney, 1510 Moudon
M. MAURON Eric, 1782 Autafond
M. MIEVILLE Marc, CFPNE Lullier, 1254 Lullier
M. SAUCY Noël, 2802 Develier
Mme BRIOD Magali, **secrétaire**, AGORA, 1001 Lausanne
M. BARDET Loïc, **invité**, AGORA, 1001 Lausanne
M. BERSET Florian, **invité**, SEFRI, 3003 Berne
M. MADOERIN Jean-François, **invité**, 1510 Moudon
M. SCHMUTZ Martin, **invité**, AgriAliForm, 5201 Brougg

DIRECTION ROMANDE DES EXAMENS PROFESSIONNELS D'AGRICULTEUR ET DES EXAMENS PROFESSIONNELS SUPERIEURS D'AGRICULTEUR ET DE PAYSANNE

M. BISE Philippe, **président**, 1489 Murist
M. GALLANDAT Thierry, **vice-président**, Agrilogie Grange-Verney, 1510 Moudon
M. AESCHLIMANN Gilles, CNAV, 2053 Cernier
M. CORNAMUSAZ Alain, 1552 Trey
M. GAILLARD Raphaël, EAV, 1950 Châteauneuf-Sion
M. GERBER Tom, 2732 Reconvilier
M. HORNER Alexandre, IAG, 1725 Posieux
M. ODIET Pierre-André, FRI, 2852 Courtételle
M. PICHONNAT Olivier, 1682 Lovatens
Mme BRIOD Magali, **membre/secrétaire**, AGORA, 1001 Lausanne
M. SCHMUTZ Martin, **invité**, AgriAliForm, 5201 Brougg
Mme KIENER Rosmarie, **invitée**, SEFRI, 3003 Berne

***DIRECTION ROMANDE DES EXAMENS PROFESSIONNELS ET
PROFESSIONNELS SUPERIEURS POUR LES BRANCHES
SPECIALES DE L'AGRICULTURE***

M. RUGGLI Dominique, **président**, IAG, 1725 Posieux
Mme SCHAER Janine, **vice-présidente**, 1588 Cudrefin
M. BRIGUET Conrad, CHANGINS, 1260 Nyon
M. COLOMB Alexandre, 2012 Auvernier
M. POTTU Yves, Agrilogie Marcelin, 1110 Morges
M. DUFAUX Daniel, 1822 Chernex
M. GAILLARD Raphaël, 1950 Châteauneuf-Sion
M. GALLANDAT Thierry, Agrilogie Grange-Verney, 1510 Moudon
M. HAUTIER Serge, CHANGINS, 1260 Nyon
M. NANCHEN Dyonis, 1913 Saillon
M. PRADERVAND Nicolas, 1274 Signy
M. FOURNIER Yannick, 1950 Châteauneuf-Sion
Mme MATTHEY Florence, **secrétaire**, AGORA, 1001 Lausanne
Mme KIENER Rosmarie, SEFRI, 3003 Berne (**invitée**)
M. SCHMUTZ Martin, AgriAliForm, 5201 Brougg (**invité**)

***DIRECTION ROMANDE DES EXAMENS PROFESSIONNELS DE
PAYSANNE***

Mme BRIOD Magali, **présidente**, 1526 Forel-sur-Lucens
Mme DUMAUTHIOZ Yaël, **vice-présidente**, 1304 Senarclens
Mme THUERLER Anne-Lise, 1699 Porsel
Mme JACOT Marie-Claude, CILA, Grangeneuve, 1725 Posieux
Mme MEUNIER Caroline, EPASC, 1951 Châteauneuf-Sion
M. ODIET Pierre-André, FRI, 2852 Courtételle
Mme PAVILLARD Anne-Marie, CEMEF, 1110 Marcelin-Morges
Mme PITTET Joëlle, **secrétaire**, AGORA, 1001 Lausanne
Mme KIENER Rosmarie, **invitée**, SEFRI, 3003 Berne

CONFERENCE DES DIRECTEURS DES ECOLES DES METIERS DE LA TERRE ET DE LA NATURE DE SUISSE ROMANDE

- M. BERLANI Pierre-Alain, **président**, EMTN, 2053 Cernier
M. MISEREZ Gilles, **vice-président**, CFPNE, 1254 Jussy
M. BIANCO Guy, EAV, 1950 Châteauneuf-Sion
M. BRIGUET Conrad, Changins, 1260 Nyon
M. BURRI Roger, Centre de formation forestière, 1052 Le Mont-sur-Lausanne
M. CASANOVA Pierangelo, Centro professionale del verde Mezzana, 3828 Balerna
M. GIRARDIN Olivier, FRI, 2852 Courtételle
M. HORNER Alexandre, IAG, 1725 Posieux
M. JAN Marc-Henri, CEPM, 1110 Morges
M. PIDOUX Martin, HAFL, 3052 Zollikofen
M. PIDOUX Christian, Agrilogie, 1510 Moudon
Mme BRIOD Magali, **secrétaire**, AGORA 1001 Lausanne
M. BARDET Loïc, **invité**, AGORA, 1001 Lausanne
M. BERSSET Florian, **invité**, SEFRI, 3003 Berne

COMMISSION ROMANDE DE PEDAGOGIE

- Mme HAUSER Karin, **présidente**, Agrilogie-Grange-Verney, 1510 Moudon
M. DELAQUIS Philippe, CHANGINS, 1260 Nyon
M. DERIAZ Philippe, CEPM, 1110 Morges
M. FREITAS Emmanuel, EMTN, 2053 Cernier
M. GIROD Philippe, EAV, 1950 Châteauneuf-Sion
M. KNOBEL Beat, FRI, 2852 Courtételle
M. PAUCHARD Jean-Michel, IAG, 1725 Posieux
M. ZANGGER Pierre-Alain, CFPNE, 1254 Jussy
Mme BRIOD Magali, **secrétaire**, AGORA, 1001 Lausanne
M. BARDET Loïc, **invité**, AGORA, 1001 Lausanne
M. PELLAUX Daniel, **invité**, IFFP, 1000 Lausanne 16 Malley

Commission romande des cours interentreprises pour les branches spéciales de l'agriculture

M. BARDET Loïc, **président**, AGORA, Av. des Jordils 5, 1001 Lausanne

M. CHASSOT Emmanuel, Route des Eterpys 20, 1964 Conthey

M. DELALOYE Jean-Gabriel, Caves Rives du Bisse, Rue de la Fonderie, 1957 Ardon

M. FALLEY Pierre-Yves, Chambre valaisanne d'agriculture, CP 96, 1964 Châteauneuf-Conthey

M. GAILLARD Raphael, Ecole d'agriculture de Châteauneuf, CP 437, 1951 Sion

Mme GRIMM Stéphanie, Prométerre, Chemin de Grange-Verney 2, 1510 Moudon

Mme MATTHEY Florence, **secrétaire**, Form. prof. viticole FSV. c/o AGORA, Av. des Jordils 5, 1001 Lausanne

M. ORMOND Christophe, Ch. Des Monneyres 8, 1135 Denens

M. PIUZ Jean-François, CFPne-Lullier, Rte de Presinge 150, 1254 Jussy

M. POTTU Yves, Agrilogie Marcelin, 1110 Morges

M. SALAMIN Christian, Cave Orsat SA, Rte du Levant 99, CP 160, 1920 Martigny

M. STACHER David, Fruit Union Suisse, Baarerstrasse 88, Postfach 2559, 6302 Zoug

M. STUCKI Bruno, Union maraîchère suisse, Belpstrasse 26, 3001 Berne

M. WIDMER Lionel, Agrilogie Marcelin, 1110 Morges

SECRETARIAT D'AGORA

M. BARDET Loïc, directeur (80%)

Mme BRIOD Magali, responsable formation professionnelle agricole (60%)

Mme DOMENICONI Elisa, responsable PR-PG (80%)

Mme DUC Nathalie, secrétaire (50%) (jusqu'au 31 mars 2016)

Mme FREYMOND Elodie, secrétaire (50%)

Mme MATTHEY Florence, collaboratrice scientifique (100%)

Mme PITTET Joëlle, secrétaire (100%)

Mme Z'ROTZ Oksana, comptable (80%)

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE DES DELEGUES D'AGORA

tenue le 08.04.2016 à 11h35 heures, à la salle des Quais, Grandson

Présidence : M. P. JEANNERAT, président

Présents : Membres du comité: Mmes et MM.
L. BASSIN, M. DARBELLAY, F. ERARD, J.-M. FALLET, M. FAVRE, P.-Y. FELLE, M.
FRUTSCHI, F. GLAUSER, A.-M. HÄMMERLI, B. LEUENBERGER, Y. PELLAUX, T.
STAMPFLI, L. THOMAS, F. MÉNÉTREY.

Commission de gestion: M. ERIC JORDAN

Secrétariat: Mmes et MM.

L. BARDET, M. BRIOD, J. PITTET, O. ROSSELET, E. FREYMOND, E. DOMENICONI, W. WILLENER

Invités: Mmes et MM.

BAILLY MARTINE, AGIR

SCHNEIDER URS, USP

HELFENSTEIN SANDRA, USP

DEMIERRE JACQUES, IP-SUISSE

ETTER KARINE, AGRI

GUYET PIERRE-YVAN, SAGR NE

SCHWIZER IVO, USP

FAVRE LAURENT, CONSEILLER D'ETAT NE

KRAYENBUHL PASCAL, SAGRI FR

TOMBEZ MONIQUE, USPF

PIDOUX MARTIN, HAFL

BARDET PHILIPPE, IP GRUYÈRE

PIDOUX CHRISTIAN, AGRIOLOGIE

RYSER ULRICH, AGRIDEA

MAEDER PETER, DIAF FR

Excusés : 10 invités
3 membres du comité ou invités au comité
19 membres des commissions AGORA
2 Délégués
0 Commission de gestion
(selon liste jointe à l'original du procès-verbal)

Procès-verbal : J. PITTET

Nombre de délégués : 2 délégués du canton de Jura bernois
(D'après la liste de présence 2 délégués du canton de Fribourg
signée durant l'assemblée) 1 délégués du canton de Genève
7 délégués du canton de Vaud
4 délégués du canton de Neuchâtel
1 délégué du canton du Valais
3 délégués du canton du Jura

20 délégués
+ 18 délégués de diverses organisations

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire des délégués du 10 avril 2015
2. Rapport du président

3. Rapport d'activité (ci-joint)
4. Rapports financiers
 - présentation des comptes 2015
 - rapport de la commission de gestion
 - budget 2016 et cotisations
5. Modifications statutaires
6. Elections
 - du comité
 - de l'organe de contrôle
7. Programme d'activité 2016
8. Résolution sur le marché laitier
9. Messages des invités
10. Divers

PHILIPPE JEANNERAT déclare ouverte l'assemblée des délégués d'AGORA, souhaite la bienvenue à chacun, salue diverses personnalités présentes et cite quelques personnalités excusées. Il propose de désigner les scrutateurs.

DECISION : Les délégués désignent OLIVIER CHATELAIN, et WERNER KUERT comme scrutateurs.

DECISION : Les délégués acceptent l'ordre du jour tel que proposé.

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire des délégués du 10 avril 2015

DECISION : Le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 10 avril 2015 est adopté tel que présenté, avec les remerciements d'usage.

2. Rapport du Président

PHILIPPE JEANNERAT débute son rapport annuel en expliquant que les sujets et événements agricoles n'ont pas manqué durant l'année écoulée. La météo n'a pas épargné nos exploitations, avec une sécheresse comme on n'en avait plus vue depuis plus de dix ans. Il en résulte un manque de fourrage conséquent pour une bonne partie de la Suisse romande. La situation économique a continué sa descente aux enfers avec des prix catastrophiques, notamment pour le porc, les betteraves et le lait. Pas étonnant de voir défiler 10'000 paysans dans les rues de Berne, non seulement pour s'opposer aux mesures d'économie de la confédération mais aussi pour manifester leur colère face à la situation des prix actuels. Les chambres fédérales ont été sensibles aux revendications paysannes en refusant les propositions du Conseil fédéral de couper dans l'enveloppe agricole pour 2016. Le combat continue malgré tout, puisqu'il s'agit maintenant de s'opposer au crédit-cadre 2018-2021 de la Confédération, qui prévoit des économies sur le dos de l'agriculture, notamment pour les crédits d'investissements. Les autorités politiques doivent prendre conscience que la situation des marchés agricoles, marquée par une pression sur les prix, nécessite un renforcement des conditions cadres. Mais le message des 10'000 manifestants a en revanche vite été oublié par les négociateurs suisses à Nairobi qui n'ont su que brader la loi chocolatière et les subventions à l'exportation notamment des chevaux lors de la conférence de l'OMC du mois de décembre. Nous attendons de nos autorités et de nos filières, des propositions rapides et concrètes pour pallier aux pertes probables que ces décisions vont engendrer dans cinq ans, une fois le délai de transition échu.

Si la manifestation du 27 novembre, organisée par l'Union suisse des paysans fut un succès, on peut penser que celle organisée plus modestement par le mouvement Swiss Agri militant début octobre en a été le détonateur. Même si AGORA a soutenu les deux événements et s'associe aux revendications et aux soucis de tous les agriculteurs, il faut éviter les dissidences. La situation des

paysannes et paysans suisses est préoccupante et c'est tous unis que nous arriverons à convaincre nos dirigeants fédéraux qu'ils font fausse route. Le système suisse veut une certaine hiérarchie dans la défense professionnelle agricole. Le conseil fédéral et l'OFAG s'en remettent à l'USP, les cantons et leur service de l'agriculture aux Chambres cantonales etc... Vouloir changer ce mode de faire prendrait beaucoup de temps et d'énergie. Aux organisations en place selon ce schéma de faire preuve d'ouverture et d'écoute afin de mobiliser un maximum d'agriculteurs sur une même voie.

Difficile, voire impossible d'élaborer un rapport annuel sans parler de la crise laitière. Les producteurs de lait d'industrie romands sont à bout de souffle. On ne peut pas admettre aujourd'hui de nos organisations faïtières, des prises de position telle que « On ne peut rien faire de plus ». Et ces commentaires, je les ai entendus. Certains d'entre nous n'ont pas d'autre choix que d'augmenter la production pour compenser la baisse des prix. Ce qui arrange les transformateurs pour encore augmenter la pression sur les prix. Le système actuel a atteint ses limites. L'IP lait n'a pas réussi à garantir la transparence du marché, ni à imposer une segmentation stricte et une gestion digne de ce nom. Il est urgent que PSL reprenne conscience qu'il est le représentant des producteurs suisses de lait et non de l'industrie. Qu'il fédère une forte majorité de ses membres afin de montrer un front uni auprès de nos politiciens pour obtenir une force obligatoire qui garantira la transparence et une répartition des marges équitable entre tous les acteurs de la filière laitière. Il en va de la survie de la production dans les régions décentralisée de notre pays. Nous aurons l'occasion de débattre sur le sujet au point 8 de l'ordre du jour.

L'initiative pour la sécurité alimentaire va continuer son chemin en 2016 après l'abandon du contre-projet du Conseil fédéral. Elle sera vraisemblablement soumise au peuple d'ici le printemps ou l'été 2017. Nous comptons déjà sur votre détermination pour engager la campagne dans le courant 2016.

La partie n'est pas gagnée d'avance et seule une union forte des paysannes et paysans suisses, comme lors de la récolte des signatures, nous mènera au succès lors de la future votation. Un oui du peuple suisse serait la première pierre d'une reconnaissance de la qualité de nos produits et de notre travail. Il en va non seulement de l'avenir de notre agriculture mais aussi du renforcement de l'approvisionnement pour garantir le contenu de nos assiettes.

En attendant, l'agriculture romande et suisse étouffe sous des coûts de productions toujours trop élevés, des contraintes législatives toujours plus sévères sous l'excuse de règles européennes que nous sommes les seuls à appliquer de manière aussi stricte. Le poids d'une libéralisation à tout va, des accords de libre-échange toujours plus fréquents, une mondialisation qui ne profite qu'à une poignée de riches qui ne savent plus depuis longtemps comment dépenser leur argent, tout ceci me fait dire que les limites sont dépassées et qu'il est temps de trouver d'autres alternatives. Osons espérer que l'arrivée de Guy Parmelin au Conseil Fédéral amène un peu de bon sens aux décisions de notre exécutif. Les paysannes et paysans romands sont fiers de compter un des leurs parmi nos sept sages. Nous sommes persuadés que les valeurs terriennes de M. Parmelin pourront influencer les décisions toujours plus théoriques et économiques de notre Gouvernement.

Agora a mandaté il y a quelques temps déjà la Haute école des sciences agronomiques et forestières bernoise pour une étude sur l'agriculture romande. Une équipe dirigée par Martin Pidoux s'est attelée à la tâche. Après avoir mené des analyses statistiques, de filière et d'exploitations types, une synthèse globale a été élaborée. Sur cette base de travail une projection sur les années futures a été établie en collaboration avec les différents acteurs de l'agriculture. Le résultat de ce travail sera présenté publiquement prochainement.

Avant de conclure, je me dois de vous présenter notre nouveau directeur qui a pris ses fonctions au premier janvier de cette année. Il s'agit de M. Loïc Bardet, déjà connu par la plupart d'entre vous puisque Loïc était déjà employé d'AGORA depuis quelques années. Je te souhaite cher Loïc beaucoup de plaisir et plein succès dans

tes nouvelles responsabilités. J'adresse mes sincères remerciements à notre directeur sortant, Walter Willener pour son engagement au sein de l'agriculture romande. J'aurai l'occasion de rendre hommage à notre ami Walter plus en détail dans les divers.

Pour terminer, mes sincères remerciements vont aussi à toutes les personnes qui ont donné de leur temps au service de l'agriculture romande durant l'année écoulée. Je pense en particulier aux membres du comité, du bureau, au personnel du secrétariat, aux directeurs des chambres d'agriculture ainsi qu'à leurs présidents.

3. Rapport d'activité

WALTER WILLENER prend la parole.

Consultations et audits

L'année 2015 a été marquée par de nombreuses consultations et AGORA s'est prononcé sur les objets suivants :

- la modification de l'ordonnance sur les épizooties relative au petit coléoptère de la ruche, accepté sur le fond mais qui nécessite des améliorations sur la forme et les moyens pour lutter contre ce ravageur
- la modification de la loi sur les eaux, avec une position très critique concernant les espaces réservés aux cours d'eau et les règles pour les eaux souterraines. Le projet proposé doit être sérieusement revu
- la stratégie « Résistance aux antibiotiques » accueillie positivement mais qui nécessite encore d'être revue sur les aspects de mise en œuvre et de financement
- la modification de l'ordonnance sur la chasse avec les interventions dans les populations de loups, jugée insuffisante au vu des problèmes rencontrés par l'agriculture avec ce prédateur
- les révisions de l'ordonnance sur les épizooties, de l'ordonnance sur l'élimination des sous-produits et de l'ordonnance sur la protection des animaux qui n'ont pas suscité de remarque
- la révision de la loi sur la formation professionnelle qui porte sur un renforcement du soutien financier à la formation supérieure (brevet-maîtrise). AGORA soutient pleinement les propositions en la matière, mais soulève les problèmes futurs au niveau de l'application par les cantons
- l'initiative parlementaire sur les mesures à renforcer contre l'abandon des déchets, soutenue par AGORA
- la révision de l'ordonnance sur les allègements douaniers avec une mise à jour des allègements non utilisés qui met en évidence la non-pertinence de certaines demandes
- la Stratégie « Production végétale » globalement jugée bonne
- la révision de la loi fédérale sur l'imposition des immeubles, agricoles et sylvicoles qui rétablit le droit ancien, mais qui ne règle pas les cas en suspens. AGORA a demandé la concrétisation de la volonté clairement exprimée par le Parlement et l'introduction de dispositions transitoires
- la réduction du taux des droits de douane pour le lait concentré, refusée au vu de la situation du marché laitier. A noter que cette demande est motivée par le fait qu'aucune entreprise suisse ne semble en mesure de fournir le produit demandé

Initiatives agricoles

L'année 2015 a confirmé les difficultés d'application des dispositions de PA 14-17. Malgré les modifications apportées aux ordonnances, cette politique est restée très complexe. Les programmes liés à la qualité du paysage se sont élargis aux cantons

qui avaient manqué ce développement en 2014, nécessitant le recours à davantage de moyens financiers portés en diminution de la contribution de transition. Pour 2015, celle-ci a atteint tout juste 27%. Globalement, la répartition des paiements s'est rééquilibrée entre les cantons.

Les critiques exprimées en 2014 sur la PA 14-17 sont restées totalement valables en 2015, avec un affaiblissement de la fonction productive de l'agriculture et un renforcement des prestations écologiques.

Le secteur laitier a connu de nouveaux problèmes en 2015, avec une augmentation des volumes de production qui ont conduit à une très forte pression sur les prix à la production pour le lait destiné à l'industrie. Vers la fin de l'année, ces prix sont descendus aux alentours de 50cts/kg. AGORA a tenté, sans succès, de mettre sur pied les états généraux du secteur laitier romand, tandis que PSL a organisé son X^{ème} séminaire stratégique, sans résultat concret. Le secteur est mal en point et la réponse de nombreux producteurs est la cessation de la production laitière.

Différentes autres initiatives ont également été lancées :

- Loi sur l'aménagement du territoire : La 2^{ème} étape de cette révision porte sur des corrections de la législation pour les constructions hors zones à bâtir. Le projet très complexe prévoit un régime différencié de la compensation des surfaces d'assolement et l'introduction de permis de construire temporairement limités, avec obligation ou non de réserver les coûts de démolition. AGORA juge le projet utile, mais pas nécessaire ou indispensable ce qui l'a conduit à son rejet. Il ne répond pas aux attentes de l'agriculture, pose de gros problèmes d'application et ne prend pas suffisamment de recul par rapport à la 1^{ère} étape de la LAT. En outre, il ignore le contexte politique qui voit les cantons en difficulté avec la LAT modifiée en 2014. Des propositions d'amélioration sont possibles dans le cadre des ordonnances actuelles. Dans le cas où le Parlement serait saisi de la modification, AGORA a formulé une série d'amendements pour ne pas compliquer les constructions agricoles. A fin 2015, vu les très nombreuses oppositions rencontrées lors de la consultation, le Conseil fédéral a provisoirement renoncé à poursuivre ce dossier.
- Le Conseil fédéral a mis en consultation 28 ordonnances relatives au droit alimentaire, suite à la révision de la loi sur les denrées alimentaires et à différentes adaptations du droit européen en la matière. Appelé « Projet LARGO », cette consultation comprenait près de 2'000 pages de textes législatifs, souvent très complexes. Selon une expertise neutre, la mise en œuvre de la nouvelle législature coûterait plus de 400 millions de francs en investissements et près de 150 millions de francs en frais de fonctionnement annuels pour les entreprises du secteur agroalimentaire. Pour l'agriculture, la question de la déclaration de provenance des matières premières revêt une grande importance. Tout en relevant la lourdeur et le volume du projet proposé, AGORA a rappelé l'importance de la déclaration de provenance des aliments et des matières premières, de la protection contre la tromperie, de l'uniformisation du droit sur le plan national, de la prise en compte du gaspillage alimentaire et de la mise en place d'un organe efficace de répression des fraudes. Le dernier point est particulièrement important dans la perspective de l'application de la législation « Swissness ».
- l'initiative des Verts suisses pour des denrées alimentaires produites de manière
- la poursuite de la récolte des signatures pour l'initiative pour la souveraineté alimentaire d'Uniterre et pour l'initiative de la Communauté d'intérêts « Vaches à cornes ». Cette campagne pour les vaches à cornes pourrait servir Suisse tourisme pour sa publicité à l'étranger.

Enfin, l'initiative des Jeunes socialistes « Pas de spéculation sur les denrées alimentaires » a été refusée largement par le Parlement et sera soumise à votation en février 2016.

Manifestations agricoles

La situation sur le marché du sucre, du lait et le programme d'économies sur le budget agricole, mais aussi la situation globalement difficile de l'agriculture en 2015 ont conduit à plusieurs manifestations paysannes

- le 9 septembre 2015, sous l'organisation de la Fédération suisse des betteraviers, plus de 2'000 producteurs de betteraves sucrières se sont retrouvés à Kirchberg pour dénoncer la chute des prix et demander des corrections, notamment au niveau du rétablissement de droits de douane sur le sucre importé.
- le 27 novembre, à l'initiative de l'USP, la colère des familles paysannes a déferlé sur la capitale fédérale. En effet, au vu de la situation économique et sociale très difficile de l'agriculture et surtout au vu du programme d'économies (plus de 100 millions de francs) du Conseil fédéral sur le budget agricole 2016, l'USP a organisé une grande manifestation paysanne à Berne avec défilé et rassemblement sur la place fédérale. Cette manifestation, très bien organisée a vu défiler beaucoup de participants (plus de 10'000). Cette manifestation, très touchante et marquante a permis de ressentir la détresse des familles paysannes.

Etude sur l'agriculture romande

La dernière étude sur l'agriculture romande faite par AGORA datant de 1988, une nouvelle étude a été commandée auprès de la HAFL. Cette étude s'est non seulement préoccupée des aspects macroéconomiques mais s'est également intéressée à l'échelle de 'exploitation agricole en analysant 20 exploitations-types réparties sur toute la Suisse romande et couvrant l'essentiel des productions. Cette étude a permis entre autre de constater la disparition de plus de 20'000 exploitations en Suisse romande. Malgré cela, AGORA peut se montrer confiante quant à l'avenir d'une agriculture romande car il en ressort clairement d'importants points forts tels qu'une mentalité entrepreneuriale bien développée, une forte présence des AOP-IGP mais également un bassin de consommateurs importants. Il faudra cependant renforcer les collaborations inter cantonales.

DECISION : L'assemblée des délégués approuve à l'unanimité les rapports du président, du directeur ainsi que le rapport annuel 2015.

4. Rapports financiers

4.1 Présentation des comptes 2015

WALTER WILLENER présente les comptes et le bilan au 31 décembre 2015. Les comptes montrent une perte de Fr. 4'678.45 pour un chiffre d'affaires de Fr. 1'534'567.33. Il commente les principaux écarts par rapport au budget. Quant au bilan, il fait état de Fr. 792'858.96 à l'actif et au passif.

4.2 Rapport de la commission de gestion

ERIC JORDAN donne lecture du rapport de la commission de gestion qui confirme l'exactitude des comptes et du bilan.

DECISION : Les comptes 2015, le bilan au 31 décembre 2015, le rapport de la commission de gestion et de vérification des comptes sont approuvés à l'unanimité.

4.3 Budget 2016 et cotisations

LOÏC BARDET présente le budget 2016 et annonce que le poste de produit Secrétariat IP-SUISSE sera largement diminué car une partie des collaborateurs sera dorénavant rémunérée par IP-SUISSE Zollikofen. Les charges liées au personnel seront donc également plus faibles. Une réserve de 40'000.- a été faite pour financer l'étude sur l'agriculture romande. Le budget

laisse ainsi présager un bénéfice de Fr. 1'000.00 pour un chiffre d'affaire de Fr. 1'305'000.00. Les cotisations restent inchangées.

DECISION : Le budget 2016 est approuvé à l'unanimité.

5. Modifications statutaires

Loïc BARDET propose une modification des articles 30 et 31 des statuts d'AGORA. Il propose de les modifier ainsi :

Article 30

La commission de gestion se compose de 3 membres et de 2 suppléants, choisis parmi les membres d'AGORA. Ils ne sont pas immédiatement rééligibles. Le membre le plus anciennement élu est rapporteur de la commission et réputé démissionnaire au terme de son mandat.

Le suppléant le plus anciennement élu devient alors membre. Chaque année, l'assemblée des délégués élit un nouveau suppléant.

Serait remplacé par :

L'organe de contrôle est une société fiduciaire nommée chaque année par l'assemblée générale sur préavis du comité.

Article 31

La Commission de gestion examine la gestion financière d'AGORA, en particulier la conformité des comptes. Elle préavise le montant des cotisations.

Le rapport de la commission se fait par écrit et est adressé à l'assemblée des délégués.

La commission peut ordonner une expertise comptable.

Serait remplacé par :

L'organe de contrôle examine la gestion financière d'AGORA, en particulier la conformité des comptes. Elle préavise le montant des cotisations.

L'organe de contrôle soumet à l'assemblée générale un rapport écrit et ses propositions. L'assemblée générale ne peut se prononcer ni sur le compte d'exploitation, ni sur le bilan si ce rapport ne lui a pas été soumis.

L'organe de contrôle est tenu de prendre part à l'assemblée générale ordinaire.

DECISION : Ces modifications de statuts sont acceptées.

6. Elections

6.1 du comité

Les membres sortants sollicitant un nouveau mandat de 4 ans :

GE : François Erard, Marc Favre

VD : Luc Thomas

VS : Pierre-Yves Felley, Laurent Tornay

FR : Fritz Glauser, Frédéric Menétrey

JB : Annemarie Hämmerli, Bernard Leueunberger

JU : Michel Darbellay, Philippe Jeannerat

ASS : Jean-Luc Pidoux

ARPP : Laurence Bassin

AMASR : André Perler

4 démissions sont enregistrées au sein du comité. De nouveaux membres sont présentés :

Stéphane Rosselet pour remplacer Marc Frutschi pour Neuchâtel.
Yann Huguelit pour remplacer Jean-Marc Fallet pour Neuchâtel.
Claude Baehler pour remplacer Yves Pellaux pour Vaud.
Martin Pidoux pour remplacer Tony Stämpfli pour l'AIASR.

Du président :

Le mandat de Philippe Jeannerat se terminant, et selon le tournus prévu dans les statuts, c'est au tour du Valais d'assumer la présidence. Monsieur Laurent Tornay est présenté comme nouveau président.

Des vices-présidents :

Selon le tournus des statuts, c'est au tour du Jura bernois et du canton de Vaud d'assumer les vices-présidences.

Monsieur Bernard Leuenberger du Jura bernois est présenté comme premier vice-président.

Monsieur Claude Baehler du canton de Vaud est présenté comme second vice-président.

DECISION : les membres sortants ainsi que les 4 nouveaux membres sont élus à l'unanimité par le comité. Laurent Tornay est élu à l'unanimité à la présidence. Messieurs Bernard Leuenberger et Claude Baehler sont élus à l'unanimité à la vice-présidence.

6.2 de la commission de gestion

M. LE PRESIDENT propose comme décidé lors d'un précédent point d'élire l'organe de contrôle pour 2016. Il propose Fiprom.

DECISION : Fiprom est élu à l'unanimité comme organe de contrôle pour 2016.

7. Programme d'activité 2016

LOÏC BARDET invite les délégués à se référer au programme d'activités figurant en page 61 du rapport annuel. Il explique qu'une conférence de presse publique aura lieu en mai sur l'étude sur l'agriculture romande.

DECISION : Le programme d'activités 2016 est accepté.

8. Résolution sur le marché laitier

M. PHILIPPE JEANNERAT fait la lecture de la résolution proposée.

M. MARC FRUTSCHI estime que les problèmes sont liés à toutes les mises en valeur du lait et non pas uniquement au lait d'industrie.

Il est proposé de modifier le texte en supprimant « destiné à l'industrie ».

M. DANIEL KOLLER, membre de la direction de PSL, réagit à la proposition de Résolution. Il met en avant les différentes actions menées par PSL durant 10 ans. Il rappelle que PSL a besoin de l'union des producteurs pour pouvoir faire bouger les choses.

DECISION : La résolution avec la modification proposée par Marc Frutschi est acceptée à l'unanimité.

9. Message des invités

M. FRITZ GLAUSER, vice-président de l'USP prend la parole en commençant par transmettre les salutations de l'USP. Il tient également à remercier Walter Willener

et Philippe Jeannerat pour leur travail chez AGORA. Il souhaite bon vent à L. Bardet.

M. LAURENT TORNAY, remercie l'assemblée pour son élection. Il souhaite pouvoir encore mieux unir l'agriculture romande.

10. Divers

Avant de clore la séance, LAURENT TORNAY et LOÏC BARDET remercient les vérificateurs des comptes et les membres sortants du comité pour le travail fournis durant ces années. Philippe Jeannerat est également remercié chaleureusement pour son travail. Ils reçoivent un présent pour les en remercier. Walter Willener est lui aussi remercié et se voit remettre un toupin aux couleurs d'AGORA.

La parole n'étant plus demandée, PHILIPPE JEANNERAT clôt la séance à 13h20.

La rédactrice du procès-verbal :

JOELLE PITTET

Lausanne, le 2 mai 2016